



Plan Communal de Sauvegarde

Commune de VRIGNE-MEUSE

Date de dernière mise à jour : Novembre 2021



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

INTRODUCTION

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

IN_01	SOMMAIRE
INTRODUCTION	

INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	3
FONCTIONNEMENT DES DOCUMENTS	6
PREAMBULE ADMINISTRATIF	7
PRESENTATION DE LA COMMUNE	8
PCS : DEFINITION ET ELABORATION	10
CADRE REGLEMENTAIRE	11
RAPPEL DES RESPONSABILITES	12
MISES A JOUR / DIFFUSION	13
GLOSSAIRE	14
LEXIQUE	16
FICHES RISQUE	17
RISQUE INONDATION ET COULEE DE BOUE	18
RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	23
RISQUE VENT VIOLENT	25
RISQUE NEIGE-VERGLAS	26
RISQUE CANICULE	28
RISQUE ATTENTAT	29
RISQUE SANITAIRE (PANDEMIE)	33
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	35
FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	36
LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	37
ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	38
ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	39
LOGISTIQUE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	40
PROCESSUS D'ALERTE	41
RECEPTIONNER L'ALERTE	42
DIFFUSER L'ALERTE AUX ACTEURS DU PCC	43
DIFFUSER L'ALERTE A LA POPULATION – RISQUES LOCALISES	44



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

DIFFUSER L'ALERTE A LA POPULATION – RISQUES GENERALISES	46
LES MOYENS D'ALERTE	48
FICHES MISSIONS	49
MISSIONS DU DOS.....	50
MISSIONS DU POLE SECRETARIAT / COMMUNICATION	52
MISSIONS DU POLE LOGISTIQUE / MATERIEL.....	53
MISSIONS DU POLE HEBERGEMENT / RAVITAILLEMENT.....	54
FICHES ACTION.....	55
ACTIVATION DU PCS.....	56
BILAN DE LA SITUATION – GUIDE DE RAISONNEMENT.....	57
ACHEMINER LES SECOURS ET SECURISER LES LIEUX	60
PREPARER LA SALLE D'ACCUEIL	61
DEMANDE DE RAVITAILLEMENT	62
FAIRE UN COMMUNIQUE DE PRESSE	64
ORGANISER L'EVACUATION	65
COORDONNER LA DIFFUSION DE L'ALERTE EN PORTE A PORTE	66
ASSURER L'ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE EN CAS DE CRISE	67
ORGANISER LA REUNION DE FIN DE CRISE	68
RETOUR D'EXPERIENCE (REX)	69
FICHES SUPPORT	71
ANNUAIRE DE CRISE.....	72
ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	74
IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES LIEUX D'ACCUEIL	75
ANNUAIRE DES PERSONNES SENSIBLES.....	77
ANNUAIRE ENTREPRISES, ERP PRIVES, AGRICULTEURS.....	81
ANNUAIRE ERP / ETABLISSEMENTS / SERVICES COMMUNAUX	82
ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS	83
ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS ET ETABLISSEMENTS DE SANTE.....	84
ANNUAIRE DES COMMUNES ALENTOURS	85
LISTE DU MATERIEL COMMUNAL DISPONIBLE	86
DOCUMENTS OPERATIONNELS.....	88
MAIN COURANTE	89
FICHE DE PRESENCE AU PCC	91



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

HISTORIQUE DES APPELS	93
REGISTRES DE RECENSEMENT (SALLE D'ACCUEIL).....	95
ARRETE DE REQUISITION	98
ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES	100
ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER	102
INTERDICTION DE CONSOMMER DE L'EAU DE DISTRIBUTION	104
MESSAGES D'ALERTE ET DE PREPARATION A L'EVACUATION	106
INVENTAIRE DU MATERIEL UTILISE.....	114
FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE	115
ANNEXES	117
PLANS DE PREVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES.....	118
EXEMPLAIRE DU DICRIM	119



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

IN_02

INTRODUCTION

FUNCTIONNEMENT DES DOCUMENTS

Les en-têtes :

Référence de la fiche

Rappel du chapitre

Titre du document

IN_02

INTRODUCTION

FUNCTIONNEMENT DES DOCUMENTS

Les références :

Les deux lettres
correspondent au « code
du chapitre ».

Ici IN = Introduction

(Voir ci-dessous)

IN_02

La couleur de la case est
un repère supplémentaire
pour les chapitres.

(Voir ci-dessous)

Les deux chiffres
correspondent à
l'emplacement de la fiche
dans le chapitre.

Ici 02 = deuxième position

Les chapitres :

Code du chapitre	Chapitre	Contenu	Couleur
IN	Introduction		
PA	Préambule Administratif	Rappels importants sur le PCS	
FR	Fiches Risque	Description succincte du risque, zones affectées, conséquences possibles	
PC	Poste de Commandement Communal	Localisation, organisation, annuaire et logistique du Poste de Commandement Communal	
AL	Processus d'Alerte	Comment donner l'alerte ? Avec quels moyens ?	
FM	Fiches Missions	Liste des actions organisées chronologiquement (pour chaque acteur de la gestion de crise)	
FA	Fiches Action	Description détaillée de chaque action à réaliser	
FS	Fiches Support	Documentation et outils : annuaires, liste de matériel, etc...	
DO	Documents Opérationnels	Documents prêts à l'emploi	
AN	Annexes	Documents complémentaires...	



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

PREAMBULE ADMINISTRATIF



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

PA_01

PREAMBULE
ADMINISTRATIF

PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de VRIGNE-MEUSE fait partie de l'arrondissement de Charleville-Mézières, du canton de Novion Sue Meuse et de la Communauté de d'Agglomération Ardenne Métropole. Elle a une superficie de 4,44 km².

La population en 2018 était de 310 habitants, soit une densité de population d'environ 70 habitants/km².

La collectivité a choisi de traiter les risques suivants dans son Plan Communal de Sauvegarde :

RISQUES INSCRITS AU DDRM

- Inondations et coulée de boue,
- Transport de Matières Dangereuses.

RISQUES COMPLEMENTAIRES

- Risque canicule,
- Risque sanitaire (pandémie),
- Risque vent violent,
- Risque neige – verglas,
- Risque attentat.



*La commune de VRIGNE-MEUSE
(Source : Géoportail)*



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Liste des manifestations et évènements divers :

Type de manifestation	Lieu	Date / période	Organisateur
Brocante	Rues du village	Lundi de Pâques	Association

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
PA_02	PCS : DEFINITION ET ELABORATION
PREAMBULE ADMINISTRATIF	

Définition :

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel de gestion de crise à l'échelle communale qui doit permettre aux maires d'affronter une situation exceptionnelle. Il s'appuie sur une analyse des risques auxquels est exposée la commune. L'évaluation des risques repose notamment sur les informations contenues dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet et sur l'étude des plans de prévention des risques existants.

Elaboration :

- **Diagnostic des risques** : recenser les situations qui pourraient être rencontrées et identifier pour chacune d'elles les enjeux potentiels,
- **Définition des procédures d'alerte et d'information de la population** : savoir comment sera reçue l'alerte, quand et comment relayer ou diffuser une alerte dans les différentes situations envisagées, en touchant le plus de personnes possibles,
- **Recensement des moyens communaux privés** : connaître les capacités de la commune à faire face à une crise,
- **Création d'une organisation de crise** : définir les tâches à entreprendre pour les situations envisagées, répartir les missions entre élus et personnel, désigner un poste de commandement communal (PCC),
- **Réalisation d'outils pratiques** : créer le document opérationnel,
- **Réalisation du DICRIM** : créer un document d'information (sur les risques, l'organisation de crise et les consignes de sécurité) à destination de la population.

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
PA_03	CADRE REGLEMENTAIRE
PREAMBULE ADMINISTRATIF	

Article L731-3 du code de la sécurité intérieure :

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles L. 741-1 à L. 741-5.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et, pour Paris, par le préfet de police.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut-être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. »

Article 40 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 :

« Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ainsi que sur les garanties prévues à l'article L. 125-1 du code des assurances. [...] »

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
PA_04 PREAMBULE ADMINISTRATIF	RAPPEL DES RESPONSABILITES

Le DOS (Directeur des Opérations de Secours) :

C'est le **maire** qui assure la direction des opérations de secours dans les limites de sa commune. Ces principales missions sont :

- Le déclenchement du PCS,
- L'organisation des différentes tâches permettant de mettre en œuvre les premières mesures d'urgence et les mesures de sauvegarde de la population,
- Le maintien d'une vision globale de la situation et l'adaptation de la stratégie de crise,
- La validation des communiqués destinés à la presse ou à la population,
- L'organisation du retour à la normale (réunion de fin de crise, retour d'expérience...).

Le **préfet** peut être amené à assumer cette responsabilité de directeur des opérations de secours si :

- L'évènement dépasse les limites ou les capacités opérationnelles de la commune,
- Le maire fait appel au préfet,
- Le maire s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires,
- Le plan départemental ORSEC est mis en œuvre.

Il est important de noter que même si le préfet prend la direction des opérations de secours, le maire a toujours pour mission de mettre en œuvre, sur le territoire de sa commune, les mesures de sauvegarde qui s'imposent, parmi lesquelles :

- L'alerte des populations,
- L'évacuation ou l'hébergement de personnes déplacées,
- Le soutien matériel des populations.

Le COS (Commandant des Opérations de Secours) :

Le commandant des opérations de secours est le directeur départemental du service d'incendie et de secours (SDIS) ou, en son absence, c'est l'officier des sapeurs-pompiers le plus élevé en grade, présent sur les lieux.

Il est responsable de la conduite opérationnelle des secours et conseil le directeur des opérations de secours (DOS) pour lui permettre de prendre les décisions adaptées à la crise.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

PA_05

PREAMBULE
ADMINISTRATIF

MISES A JOUR / DIFFUSION

Mises à jour :

Le plan communal de sauvegarde doit être tenu à jour :

- En fonction de la connaissance et de l'évolution des risques,
- En cas d'évènement sur la commune (dans le cadre d'un retour d'expérience),
- En cas de changement des acteurs ou de leurs coordonnées (annuaire opérationnel).

Dans tous les cas, le délai de révision ne dépassera pas 5 ans.

Date de mise à jour	N° des fiches concernées par la mise à jour	Responsable (Nom et Prénom)	Emargement

Diffusion :

Une copie du PCS est adressée :

Au préfet, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la Gendarmerie (brigade de rattachement) et à la Direction Départementale des Territoires.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

PA_06

PREAMBULE
ADMINISTRATIF

GLOSSAIRE

A :

- **AN** : Annexes,
- **ARS** : Agence Régionale de Santé,
- **ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire,

B :

- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières,

C :

- **CARE** : Centre d'Accueil et de REgroupement,
- **CATNAT** : Catastrophe Naturelle,
- **CD08** : Conseil Départemental des Ardennes,
- **COS** : Commandant des Opérations de Secours,

D :

- **DDRM** : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs,
- **DDT08** : Direction Départementale des Territoires des Ardennes,
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs,
- **DO** : Documents Opérationnels,
- **DOS** : Directeur des Opérations de Secours,

E :

- **EPAMA** : Etablissement Publique d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents,
- **ERP** : Etablissement Recevant du Public,

F :

- **FA** : Fiches Action,
- **FR** : Fiches Risque,
- **FS** : Fiches Support,

H :

- **ha** : Hectare,

I :

- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **IN** : Introduction,
- **INES** : Echelle Internationale des Evènements Nucléaires

K :

- **Km²** : Kilomètre carré,
- **Km/h** : Kilomètre par heure,

L :

- **L** : Litre,

M :

- **m** : Mètre,

N :

- **N°** : Numéro,
- **NC** : Non Communiqué,

O :

- **ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile,

P :

- **PA** : Préambule Administratif,
- **PCC** : Poste de Commandement Communal,
- **PCO** : Poste de Commandement Opérationnel,
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde,
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme,
- **PPI** : Plan Particulier d'Intervention,
- **PPR** : Plan de Prévention des Risques,
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation,



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

R :

- **RDC** : Rez-de-chaussée,
- **REX** : Retour d'Expérience,

S :

- **SAMU** : Service d'Aide Médicale d'Urgence,
- **SCP** : Service de Prévision des Crues,
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours,

- **STEP** : Station de Transfert d'Énergie par Pompage,

T :

- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses,

V :

- **VNF** : Voies Navigables de France.

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

PA_07	LEXIQUE
PREAMBULE ADMINISTRATIF	

- **Aléa** : Correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence ou d'intensité donnée.
- **Danger** : Un danger est une source potentielle de dommage, de préjudice ou d'effet nocif.
- **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** : Document à l'attention des habitants d'une commune ayant pour but de les informer sur les conduites à tenir en cas d'évènement majeur survenant sur la commune.
- **Enjeu** : Correspond à l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.
- **Epidémie** : Propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.
- **Lit majeur** : Le lit majeur d'un cours d'eau correspond à la zone d'expansion des crues.
- **Lit mineur** : Le lit mineur d'un cours d'eau est la zone normale d'écoulement des eaux.
- **Pandémie** : Epidémie s'étendant à la quasi-totalité d'une population d'un ou plusieurs continent(s), voire dans certains cas, de la planète.
- **Risque** : Le risque est la résultante d'une exposition à un danger.
- **Risque majeur** : Un risque de faible fréquence d'apparition mais engendrant des dégâts importants.
- **Risque naturel** : Risque provenant d'un aléa naturel (climatique, géologique ou autre).
- **Risque sanitaire** : Risque exposant la santé publique.
- **Risque technologique** : Risque lié aux activités de l'Homme.



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

FICHES RISQUE

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FR_01	RISQUE INONDATION ET COULEE DE BOUE
FICHES RISQUE	

Description du risque :

▪ Qu'est-ce qu'une inondation fluviale (inondation de plaine) ?

Une inondation se produit lorsqu'un cours d'eau sort plus ou moins lentement de son lit mineur pour inonder les zones habituellement hors d'eau pendant une période relativement longue. Elle occupera alors le lit moyen ou le lit majeur en cas de crue importante.

La montée des eaux est généralement longue (plus d'une journée). La durée de submersion peut atteindre quelques jours, rarement quelques semaines. Les dommages sont principalement dus à la durée de submersion et à la hauteur d'eau.

Le délai d'alerte est supérieur à la journée.

▪ Qu'est-ce qu'une inondation par ruissellement pluvial ?

C'est le ruissellement des eaux de pluie en zone urbaine fortement imperméabilisée ou le ruissellement érosif de plateau en zone rurale, entraînant une réactivation des ruisseaux secs.

Il s'agit d'un phénomène localisé, intense et rapide. L'accumulation des eaux dans les points bas peut stagner plusieurs jours. Les dommages sont dus à la violence du courant, à la durée de submersion et à une forte érosion.

Le délai d'alerte est court (inférieur ou égal à la journée, parfois de quelques heures).

▪ Qu'est-ce qu'une coulée de boue ?

Il s'agit d'un ruisseau boueux se formant au niveau des terres agricoles, principalement lorsque la surface du sol est encroûtée et faiblement couverte par la végétation.

Ce phénomène apparaît lors de fortes précipitations (notamment lors des pluies d'orages violents).

Les mesures de prévention :

▪ La Meuse et ses affluents :

Face aux inondations catastrophiques de décembre 1993 et de janvier 1995, les élus lorrains et champardennais, en concertation avec le Préfet de Lorraine, Préfet coordonnateur de Bassin, ont décidé de mettre en place un syndicat mixte de collectivités : l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents (EPAMA).



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

L'EPAMA intervient dans l'aménagement et la gestion de la Meuse et de ses affluents. Depuis 1994, de nombreux aménagements ont été réalisés afin de faciliter l'écoulement des eaux et ont eu des résultats probants sur l'abaissement des crues (constructions de barrages mobiles, canaux de dérivation, élargissement de berges...).

Pour en savoir plus : www.epama.fr

▪ La maîtrise de l'urbanisme :

Elle constitue l'un des axes fondamentaux de la prévention des risques. Le Plan de Prévention des Risques (PPR) apparaît comme le principal instrument réglementaire initié par l'Etat.

La commune de VRIGNE-MEUSE est concernée par le PPRi Meuse Amont II.

L'objectif est de déterminer et de cartographier les zones à risque, ainsi que leur degré d'exposition aux phénomènes naturels prévisibles en précisant les règles d'utilisation des sols en adéquation avec cette exposition. Les pouvoirs publics peuvent ainsi :

- D'une part, informer les populations en place pour les inviter à prendre les mesures comportementales et constructives préconisées,
- D'autre part, orienter les nouvelles implantations vers les secteurs situés en dehors des zones à risques.

Le PPR est consultable en mairie, en préfecture et à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les éléments d'un PPR sont annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans les zones soumises au risque d'écoulement temporaire violent en cas d'orage ou de fortes précipitations, la prévention consiste à préserver les axes de ruissellement ou ravines de toute urbanisation.

▪ La surveillance de la montée des eaux :

Depuis 2006, l'Etat assure, sur les cours d'eau les plus importants, la transmission de l'information sur les crues ainsi que leur prévision.

Les bassins de la Meuse et de la Chiers dépendent du Service de Prévision des Crues (SPC) Meuse-Moselle à Nancy (54).

Les cartes de vigilance sont accessibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr. Le niveau de vigilance est présenté par une échelle de 4 couleurs :

Niveau vert	Pas de vigilance particulière requise.
Niveau jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
Niveau orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Niveau rouge

Risque d'une crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Cette procédure vise à améliorer l'information des maires et des riverains sur les risques de débordement des cours d'eau concernés.

Le site Vigicrue met à disposition les éléments suivants :

- Deux cartes de vigilance produites quotidiennement à 10h et 16h, voire d'avantage selon la situation du bassin,
- Dès le niveau jaune, la possibilité d'accéder à des bulletins d'information locaux et/ou nationaux précisant les hauteurs d'eau et les débits des cours d'eau, l'évolution dans le temps ainsi que des conseils de comportement.

Lorsqu'un bassin est placé en niveau jaune, orange ou rouge, la préfecture (Bureau Gestion de Crise, Défense et Sécurité Nationale) transmet au maire :

- Un tableau des crues (bassins, stations, cotes, niveaux, commentaires) et leur assure un suivi régulier jusqu'à un retour à la normale de la situation,
- Un message d'alerte vocal (par téléphone).

Les précédents arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle :

Libellé	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulée de boue	14/04/1983	15/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulée de boue	31/12/1990	15/01/1991	28/03/1991	17/04/1991
Inondations et coulée de boue	11/01/1993	22/01/1993	18/05/1993	12/06/1993
Inondations et coulée de boue	20/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Inondations et coulée de boue	19/12/1993	02/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Inondations et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulée de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulée de boue	11/06/2018	11/06/2018	23/07/2018	15/08/2018

Le risque sur la commune :

Les limites du territoire communal sont représentées au sud par la Meuse et à l'est par la Vrigne, affluent de la Meuse. La zone inondable s'étend jusqu'à la voie SNCF qui traverse le territoire communal, d'est en ouest.

La majeure partie des terrains inondés sont à vocation agricole (cultures et pâtures). La partie basse du village est soumise aux débordements de la Vrigne et de la Meuse.

➤ Les précédents :

- En fin d'hiver 1942, la rue de Verdun est sous plus d'un mètre d'eau. Les ponts sont détruits et empêchent le flux normal de la Meuse.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

- Du 22 au 24 décembre 1993 (crue dite centennale) : 40 cm d'eau sont relevés au 27 rue de Verdun (point le plus bas du village). 16 habitations sont affectées et environ 22 habitants concernés. Aucune évacuation n'a eu lieu.
- Du 28 janvier au 03 février 1995 (crue dite millénale) : 80 cm d'eau sont relevés au 27 rue de Verdun. Lors de la crue de janvier 1995, les crues de la Vrigne et de la Meuse ont touché une vingtaine d'habitations et 18 personnes ont quitté leur domicile et ont été hébergés par des connaissances. Les lieux sont surveillés par la gendarmerie et la population du village. La RD n°34 a également été inondée entre l'ancienne voie ferrée et le pont sur la Vrigne rendant la circulation impossible (jusqu'à 1 mètre d'eau sur la chaussée).
- La commune est également soumise aux coulées de boue. Le dernier événement notable date de juin 2018 : une coulée de boue provenant des hauteurs du village et descendant le long du chemin de Mézières jusqu'à la rue de Verdun a également impacté des habitations situées Rue Charles de Menditte.

➤ Les aménagements et projets :

Si une crue équivalente à la crue de 1995 devait se produire aujourd'hui, 42 habitants seraient concernés (17 habitations).

Depuis la crue de janvier 1995, des travaux d'entretien et d'aménagement ont été effectués (busage de la Vrigne sous la voie ferrée, rehaussement de la RD n°34). Le réseau d'eau potable a été rénové et un assainissement collectif a été installé avec poste de refoulement raccordé au réseau électrique par un coffret posé au sol sur la zone inondable. Un système de protection est à prévoir.

Concernant le risque de coulée de boue, une étude a été réalisée et un projet d'aménagement est en cours de réflexion : modelage de terrain, modification de fossés, digues, protections individuelles, sont autant de pistes qui sont à l'étude.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

LEGENDE

-  Zone inconstructible
-  Zone de construction limitée sous conditions

 Plan d'eau (rivière, lac, étang...)

 Limite communale

149.81 Cote en m (IGN 69) de la crue centennale

EQUIPEMENTS PUBLICS

- Eau

-  Production d'eau potable (captages...)
-  Station d'épuration

- Énergie, communication

-  Poste électrique
-  Central téléphonique

- Établissements collectifs

-  Établissement scolaire (école, collège, lycée...)
-  Établissement hospitalier
-  Logement collectif (maison de retraite...)
-  Bâtiment communal (mairie, salle polyvalente...)
-  Lieu de culte

- Centres d'alerte

-  Centre de secours
-  Gendarmerie

- Loisirs, tourisme

-  Camping
-  Installation sportive et de loisir

EQUIPEMENTS AUTRES QUE PUBLICS

- Industrie

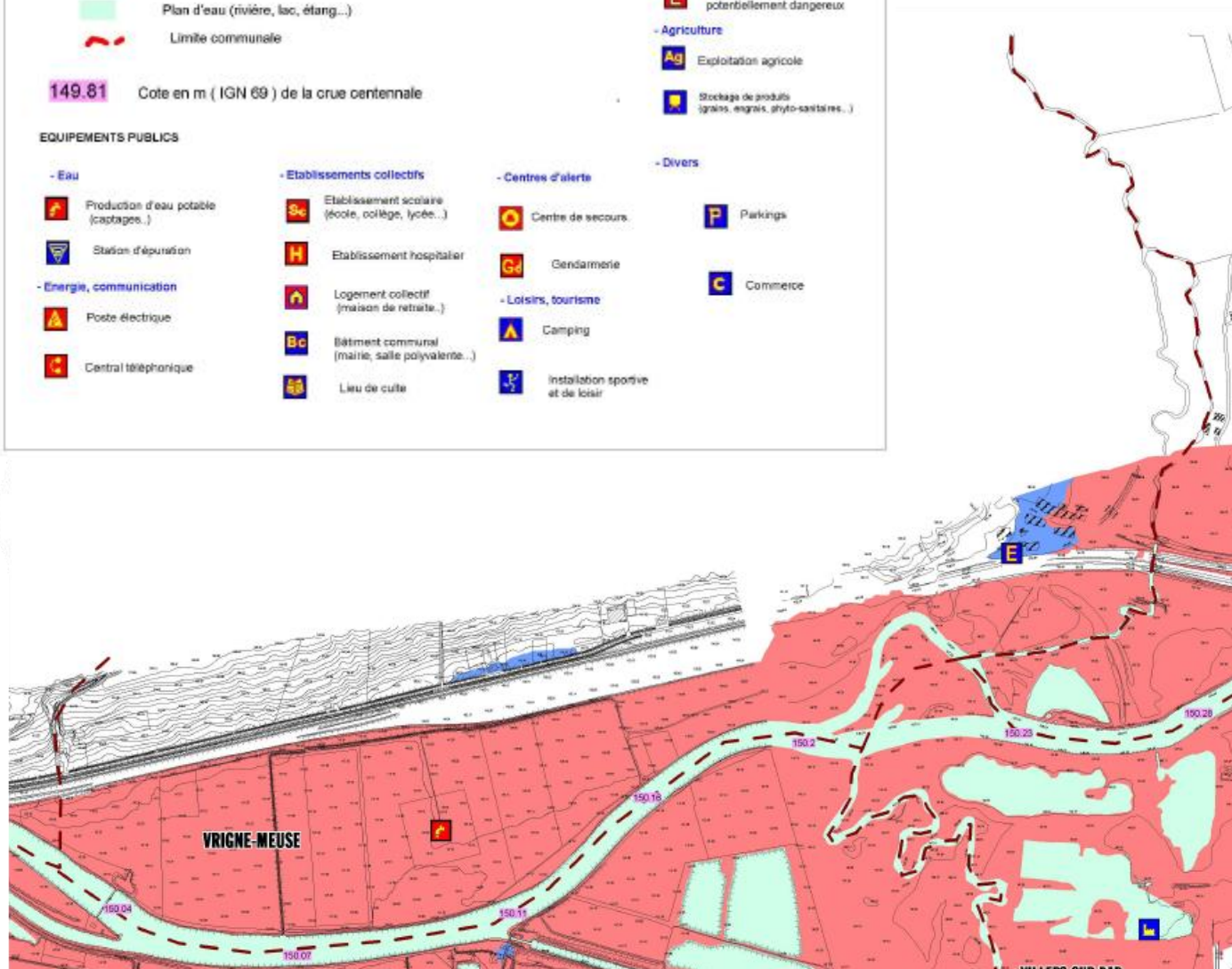
-  Usine (fabrication, vente...)
-  Entrepôt (stockage, magasin...)
-  Stockage de produits potentiellement dangereux

- Agriculture

-  Exploitation agricole
-  Stockage de produits (grains, engrais, phytosanitaires...)

- Divers

-  Parkings
-  Commerce



	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FR_02	RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
FICHES RISQUE	

Description du risque :

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

▪ **Quels sont les risques pour la population ?**

Les produits toxiques peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- Une explosion pouvant être occasionnée par :
 - Un choc avec production d'étincelles, ou pour les canalisations de transport exposés aux agressions d'engins de travaux publics,
 - Par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé,
 - Par le mélange de plusieurs produits,
 - Par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.
- Un incendie peut être causé par :
 - L'échauffement anormal d'un organe du véhicule,
 - Un choc avec production d'étincelles,
 - L'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport),
 - Une explosion au voisinage immédiat du véhicule,
 - Un sabotage.
- Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

▪ **Quels sont les risques dans le département des Ardennes ?**

Les principales matières dangereuses transportées dans le département sont :

- Energies :
 - Les hydrocarbures (essence sans plomb 95 et 98, fioul domestique et gazole),
 - Le gaz (essentiellement du propane).
- Chimie :
 - Les engrais,
 - Les explosifs (carrières,...),
 - L'ammoniac,
 - Les solvants (industrie du bois,...),



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

- Les bitumes.

Les risques pris en considération concernent uniquement les flux de transit et non de desserte locale (à noter toutefois les risques sur les axes secondaires qui desservent les sites Seveso III seuil bas ou les IPCE).

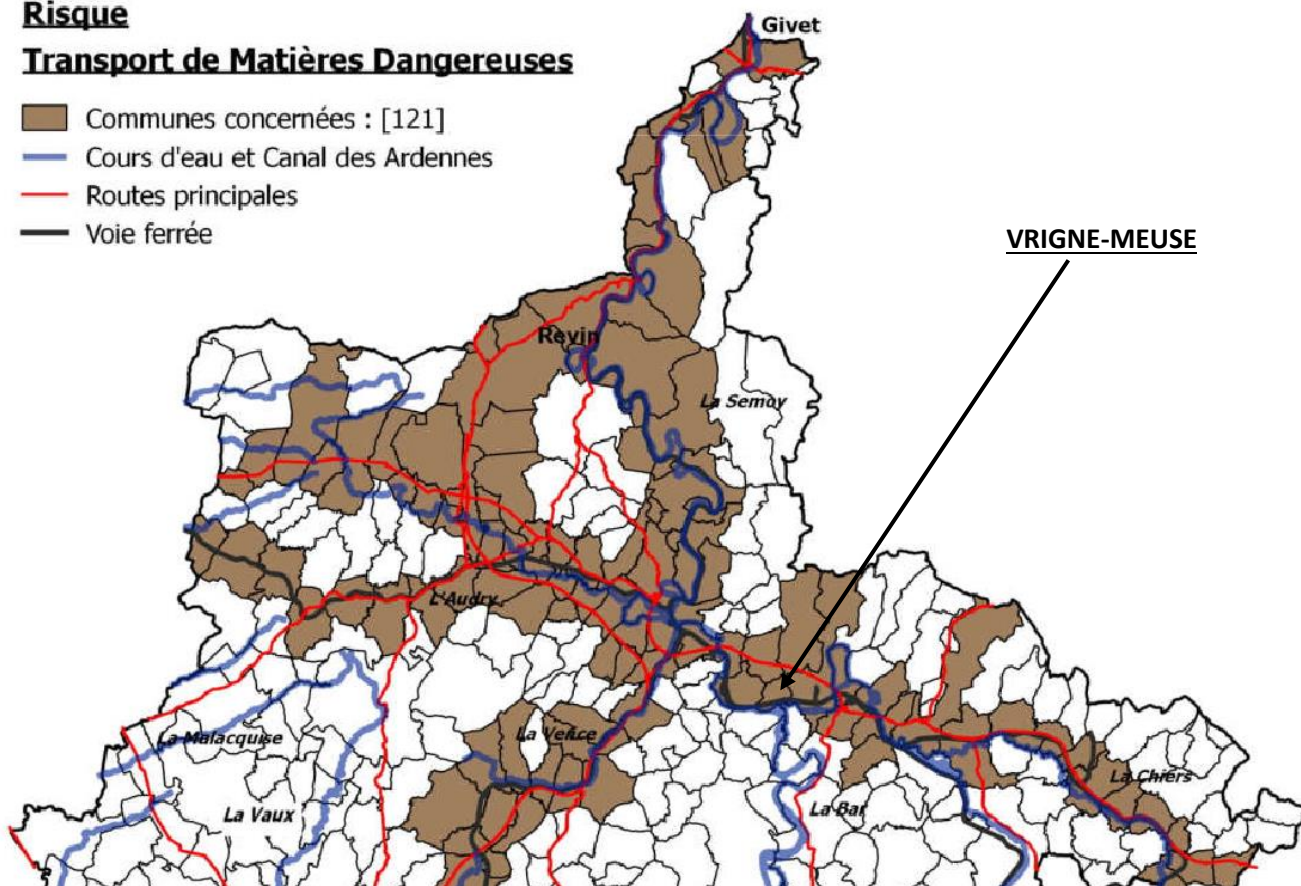
Le risque sur la commune :

La commune est concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses via la voie ferrée et par voie d'eau.

Risque

Transport de Matières Dangereuses

- Communes concernées : [121]
- Cours d'eau et Canal des Ardennes
- Routes principales
- Voie ferrée





COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FR_03

FICHES RISQUE

RISQUE VENT VIOLENT

Description du risque :

▪ Les tempêtes :

On parle de tempête lorsque la dépression génère des rafales supérieures à 90 km/h. En France, le diamètre des tempêtes est inférieur à 1000 km. Les tempêtes venant de l'Atlantique se déplacent rapidement, jusqu'à 100 km/h et leur durée en un point n'excède pas quelques heures. Les dégâts sont causés sur une vaste zone.

▪ Les orages :

Ils sont à l'origine de vents forts et brefs (quelques minutes) sur une zone restreinte (quelques kilomètres carrés). Les cumulonimbus (nuages caractéristiques de l'orage) animés par des mouvements verticaux, puissants, créent des rafales de direction imprévisible. Les dégâts causés sont d'étendue limitée.

▪ Les trombes et tornades :

Ces phénomènes tourbillonnaires sont liés aux cumulonimbus (nuages d'orages). La trombe (quelques dizaines de mètres de diamètre) est plus petite que la tornade (quelques centaines de mètres). Leur durée de vie n'excède pas une heure, mais plusieurs phénomènes peuvent se succéder. Les dégâts se concentrent sur une bande étroite et longue.

Les dommages causés par des vents violents :

- Toitures et cheminées endommagées,
- Arbres arrachés,
- Véhicules déportés sur les routes,
- Coupures d'électricité et de téléphone,
- Perturbation de la circulation routière (en particulier sur le réseau secondaire et en zone forestière).



Les mesures de prévention :

Une carte de « vigilance météorologique » est élaborée par Météo-France, deux fois par jour, à 6h et à 16h (des réactualisations peuvent avoir lieu si nécessaire en dehors des heures régulières) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte. En cas de vigilance orange ou rouge, les bulletins de suivi sont transmis régulièrement à la Préfecture. Dès réception, les services du Pôle de Défense et Protection Civiles à la préfecture informent le président du Conseil Départemental, les Maires, les services de police, de secours et techniques, les médias...

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
FR_04	RISQUE NEIGE-VERGLAS
FICHES RISQUE	

Description du risque :

▪ **La neige en plaine :**

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine des 0°C. En plaine, des épisodes de neige se produisent fréquemment dès novembre et parfois jusqu'en mai.

La neige la plus fréquente en plaine est la neige humide ou collante. Elle tombe souvent entre 0°C et -5°C. Elle contient davantage d'eau liquide ce qui la rend lourde et pâteuse. C'est une neige aux effets dangereux : elle se compacte et adhère à la chaussée et aux câbles électriques.

▪ **Le verglas :**

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Cette eau a la particularité d'être liquide malgré sa température négative : il s'agit d'eau « surfondue ». La température du sol est généralement voisine de 0°C, mais elle peut être légèrement positive.

Les dangers du phénomène neige-verglas :

Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voir bloquer, le trafic routier, la circulation aérienne ou ferroviaire.

Très lourde, la neige mouillée est facilement évacuée par le trafic routier, mais elle peut aussi fondre et regeler sous forme de plaques de glace.

La formation de verglas ou de plaques de glace rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accident.

L'accumulation de neige mouillée provoque aussi de sérieux dégâts. Sous le poids de cette neige très lourde, les toitures ou les serres peuvent s'effondrer et les branches d'arbre rompre.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Les mesures de prévention :

Une carte de « vigilance météorologique » est élaborée par Météo-France, deux fois par jour, à 6h et à 16h (des réactualisations peuvent avoir lieu si nécessaire en dehors des heures régulières) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte. En cas de vigilance orange ou rouge, les bulletins de suivi sont transmis régulièrement à la préfecture. Dès réception, les services du Pôle de Défense et Protection Civiles à la préfecture informent le Président du Conseil Départemental, les Maires, les services de police, de secours et techniques, les médias...



	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
FR_05	RISQUE CANICULE
FICHES RISQUE	

Description du risque :

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule.

Les dangers de la canicule :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours. Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. Lors d'une canicule elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les personnes en bonne santé ne sont pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

Les conséquences les plus graves :

La déshydratation : Les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter :

- Des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre,
- Etourdissements, faiblesse, tendance inhabituelle à l'insomnie.

Le coup de chaleur : Il doit être signalé aux secours dès que possible. Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :

- Une agressivité inhabituelle,
- Une peau chaude, rouge et sèche,
- Des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense,
- Une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Les mesures de prévention :

Le plan départemental de gestion d'une canicule définit les mesures de protection des populations vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap, travailleurs exposés, personnes sans abri et en situation précaire). Il est activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
FR_06	RISQUE ATTENTAT
FICHES RISQUE	

Description du risque :

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages,...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Comment se manifeste-t-il ?

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste.

La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice ou Saint-Etienne-du-Rouvray en 2015 et 2016.

Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution. Cependant, des événements qui se sont déjà produits permettent d'identifier :

■ **Des modes opératoires particuliers :**

- Attaque par arme blanche ou balistique,
- Voiture bélier,
- Colis, véhicule ou personne piégés.

■ **Des cibles particulières :**

- Espaces scolaires,
- Transports collectifs de personnes,
- Espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs,
- Centres commerciaux,
- Organes de presse,
- Lieux de culte,
- Sites industriels,
- Représentants des institutions publiques nationales ou internationales.

Ces cibles ont été visées dans des communes de taille très diverses, ce qui montre que n'importe quelle collectivité territoriale peut être touchée par le risque terroriste.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Faire face à la menace terroriste : le plan Vigipirate :

Le plan Vigipirate est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste :

- La **vigilance** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection,
- La **prévention** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse,
- La **protection** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

Il se compose en deux parties :

- Un **document public**, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concerne et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan.
- Un **document classifié « confidentiel défense »**, destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toute les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Il associe l'ensemble des acteurs nationaux (Etat, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et citoyens) à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il comprend 300 mesures s'appliquant à 13 grands domaines d'action. Ces mesures sont réparties entre un socle de mesures permanentes et un ensemble de mesures additionnelles, ces dernières pouvant être activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.

Le plan Vigipirate comprend 3 niveaux de menace :

1- Vigilance :

- Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu,
- Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

2- Sécurité renforcée – risque attentat :

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier,
- Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles,
- Pas de limite de temps définie.

3- Urgence attentat :

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique,
- Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat,
- Mesures exceptionnelles d'alerte de la population,
- Durée limitée à la gestion de crise.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Les mesures mises en œuvre peuvent-être modifiées :

- A certaines périodes spécifiques de l'année,
- Dans le cadre de grands événements nationaux,
- Après un attentat, en France ou à l'étranger.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs installations, de leurs infrastructures et de leurs réseaux,
- Pour la continuité des services publics dont elles ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs agents,
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.

Les collectivités territoriales assurent la continuité territoriale du dispositif général de vigilance, de prévention et de protection.

Les mesures de prévention et de protection :

- Participer à la prévention de la radicalisation en lien avec les services de l'Etat,
- Participer à la prévention des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate,
- Développer les relations avec l'extérieur (préfet et services préfectoraux, forces de sécurité intérieure, directeurs d'école et chef d'établissement scolaire et socio-éducatif, directeurs d'établissement culturel, bénéficiaires d'autorisation du domaine public tels que les associations, délégataires de service public, etc.),
- Analyser les vulnérabilités de son établissement (accès possible, moyens d'actions potentiels et cibles),
- Mise en place de moyens d'alerte spécifique,
- Sensibiliser le personnel,
- Cybervigilance : mot de passe élaboré, privilégier les accès WIFI sécurisés,
- Etre attentif aux attitudes laissant supposer un repérage,
- Etre attentif aux sacs abandonnés, colis suspects, aux sous-traitants, livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels,...
- Le Maire met en œuvre les mesures de prévention et de protection contre la malveillance terroriste, en s'appuyant notamment sur les fiches thématiques diffusées par le préfet (« Comment sécuriser un rassemblement de personnes », « Comment sécuriser un site », « Conseil de comportement en cas d'attaque terroriste »,...).

Les mesures à prendre pour un rassemblement de personnes sur la voie publique en amont de l'évènement :

- Collecter des informations précises sur le rassemblement (identifier les organisateurs et les modalités pratiques du rassemblement : date, lieu ou itinéraire, estimation du nombre de participants, etc.),
- Identifier les vulnérabilités du rassemblement,
- Organiser la sécurité de l'évènement (moyen d'alerte, protection du périmètre : avec la délimitation d'une zone de rassemblement, l'installation d'obstacles, filtrer les accès, restreindre ou interdire le stationnement ou la circulation aux abords immédiats).



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

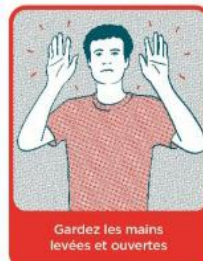
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
FR_07	RISQUE SANITAIRE (PANDEMIE)
FICHES RISQUE	

Description du risque :

Le risque sanitaire est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

Le risque de contamination est consécutif :

- A une exposition directe à un micro-organisme pathogène ou à un vecteur responsable de la transmission de maladies infectieuses,
- A une exposition indirecte : aléas climatiques, industriels, technologiques,...

L'homme peut être exposé à ses contaminants :

- Par voie digestive, via l'eau ou les aliments, par défaillance dans les mesures d'hygiène individuelles (lavage des mains) ou collectives,
- Par voie respiratoire, via l'inhalation de gaz ou de particules,
- Par voie cutanéomuqueuse : effraction cutanée (piqûre ou coupure accidentelle, projections sur peau lésée), projections sur muqueuses, projections sur peau saine, exposition externe aux rayonnements ionisants.

▪ **La pandémie :**

Une pandémie est caractérisée par la propagation rapide d'une maladie infectieuse à une part exceptionnellement importante de la population sur une très large zone géographique : un ou plusieurs continents. La sévérité de l'infection n'est pas un critère de définition d'une pandémie.

▪ **La pandémie grippale :**

Les épidémies de grippe saisonnière réapparaissent à un rythme annuel alors qu'une pandémie grippale est caractérisée par l'apparition sur l'ensemble du globe d'un nouveau virus grippal contre lequel les défenses de la majorité de la population sont faibles ou nulles.

Les mesures de prévention et de protection :

- **La gestion du risque sanitaire se traduit par :**
 - L'élaboration de normes garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités (normes, lois, guides de bonnes pratiques, autorisations, décisions de police sanitaire,...),



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

- La production de plans de réponses aux urgences sanitaires et aux situations exceptionnelles (ex : plan de pandémie grippale, plans blancs,...),
- L'information des populations : campagne de sensibilisation, éducation,...

▪ Le cas de la pandémie :

Outre son impact sanitaire, une pandémie peut provoquer une désorganisation du système de santé, mais aussi des perturbations importantes dans la vie sociale et économique.

La réponse relève donc d'une approche non seulement sanitaire mais intersectorielle. Dans le cas du risque de pandémie, la prévention passe principalement par la vaccination.

En France métropolitaine, les vaccinations sont obligatoires contre :

- Pour les nés avant 2018 : diphtérie, tétanos et poliomyélite,
- Pour les nés à partir du 1^{er} janvier 2018 : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

POSTE DE
COMMANDEMENT
COMMUNAL

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

PC_01 POSTE DE COMMAND ^T COMM ^L	FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
--	---

Le Poste de Commandement Communal a un rôle de centralisation des décisions prises et des actions menées. Toute décision (nécessairement prise ou validée par Directeur des Opérations de Secours – DOS) doit transiter par lui et toutes les actions réalisées doivent lui être signalées.

Composition :

Le PCC est composé par :

- Le DOS (Directeur des Opérations de Secours) : il s'agit du maire ou de son premier adjoint en cas d'absence,
- Le COS (Commandant des Opérations de Secours) : officier d'un service de secours,
- 3 pôles disposant chacun d'un responsable chargé de coordonner et d'organiser les actions sur le terrain et de 1 agent chargés de l'application des consignes données par le DOS et transférées par le responsable de pôle. Ces pôles sont les suivants :
 - **Pôle Secrétariat / Communication** : assure la transmission des sollicitations extérieures (appels, mails,...) vers les acteurs concernés, assure la préparation des communiqués de presse pour les médias et leur diffusion suite à la validation du DOS, est en contact régulier avec les acteurs extérieurs (secours, préfecture,...) et réalise des comptes rendus réguliers au DOS, diffuse les informations nécessaires à la population, aux ERP et aux entreprises.
 - **Pôle Logistique / Matériel** : participe à la diffusion de l'alerte, estime le matériel qui sera nécessaire et le met en œuvre, achemine les secours, balise les accès,...
 - **Pôle Hébergement / Ravitaillement** : prépare les lieux d'accueil en cas d'évacuation nécessaire, prévoit les ravitaillements en conséquence, assure l'accueil des sinistrés dans les lieux d'accueil et organise leur relogement si nécessaire.

Organisation :

Chaque acteur du Poste de Commandement Communal dispose de missions qui lui sont attribuées par le DOS. Les missions principales de chaque pôle sont détaillées dans le Plan Communal de Sauvegarde, partie « **Fiches Missions** ».

Certaines missions spécifiques sont ensuite expliquées et étayées dans la partie « **Fiches Action** ».

Les acteurs de la gestion de crise ont à leur disposition des outils opérationnels et des documents prêts à l'emploi dans les parties :

- « **Fiches Support** » : annuaires, cartographies,...
- « **Documents opérationnels** » : modèles vierges à compléter, outils prêts à l'emploi,...

PC_02	LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
POSTE DE COMMAND ^T COMM ^L	

Le Poste de Commandement Communal (**PCC**) sera installé dans la Mairie (7, Chemin de Mézières).





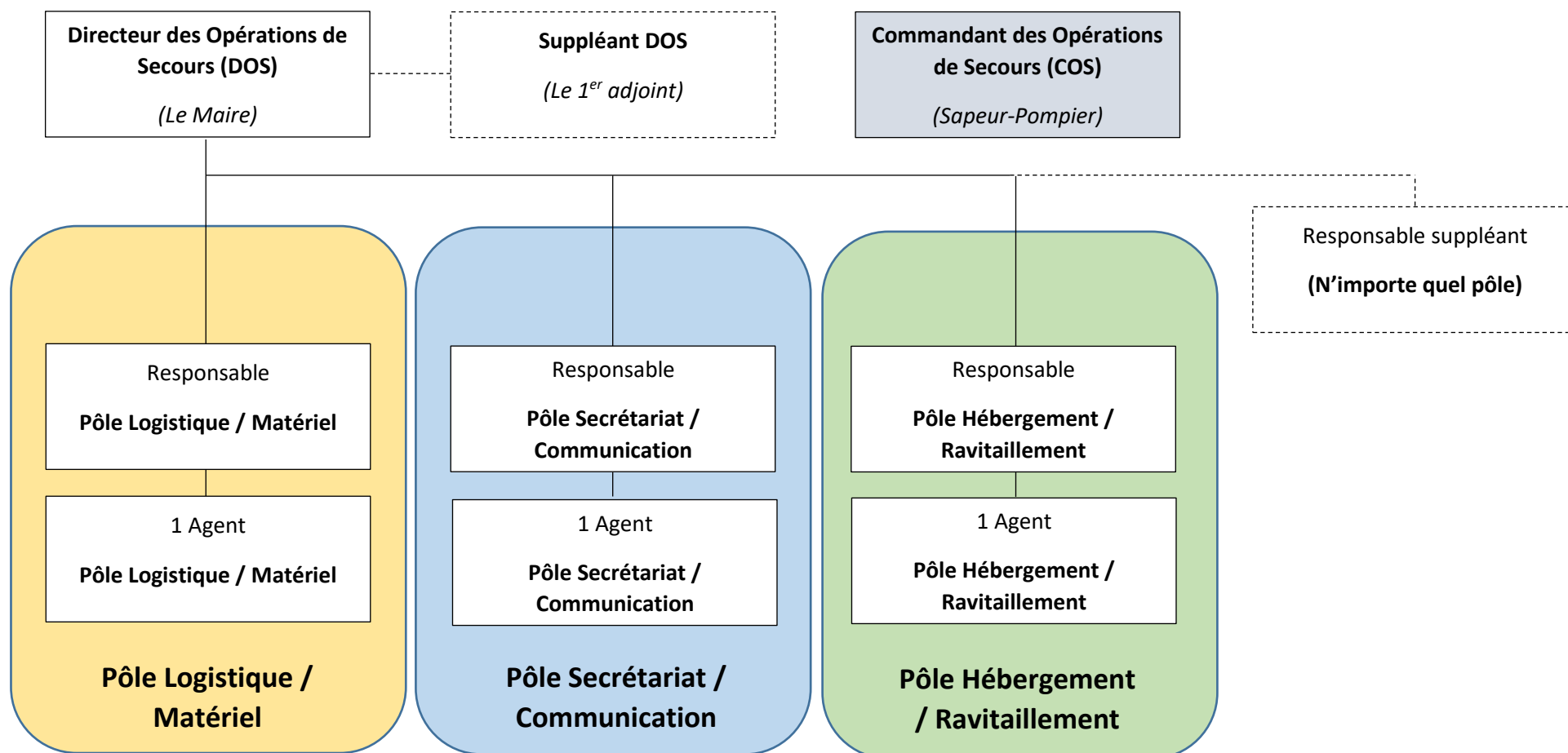
COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

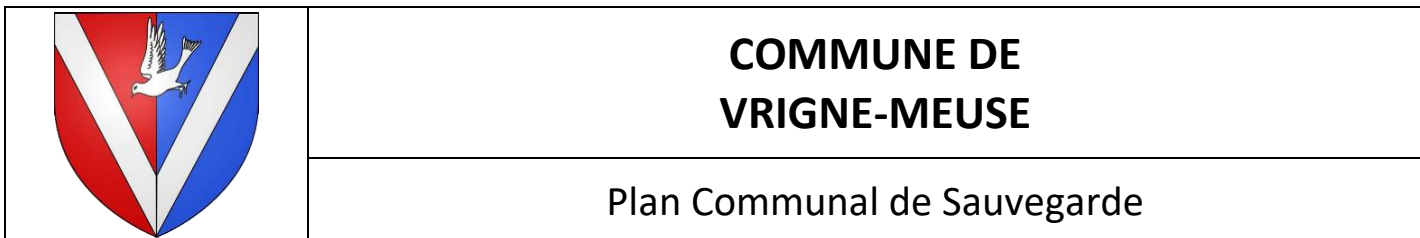
Plan Communal de Sauvegarde

PC_03

POSTE DE COMMAND^T COMM^L

ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL





PC_04
 POSTE DE COMMAND^T COMM^L

ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Fonction PCC	NOM	Prénom	Fonction	Adresse	Mail	Tél. portable
DOS	GREGOIRE	Yann	Maire	13, Rue Augustin Trebuchon	emygregoire@orange.fr	06 84 31 52 16
Suppléant DOS	DEWOLF	Kévin	1 ^{er} Adjoint	2, Rue Augustin Trebuchon	dewolfkevin@hotmail.fr	06 95 92 28 65
Resp. Logistique / Matériel	SIKORZINSKI	Julie	Conseillère Municipale	26, Rue du 415 ^{ème} RI	juliesikor@gmail.com	06 17 47 49 28
Resp. Secrétariat / Communication	HUSSON	Sandra	Conseillère Municipale	14, Rue Delaluque	08sandrajp@gmail.com	06 28 94 63 96
Resp. Hébergement / Ravitaillement	POMMIER	Laurence	Conseillère Municipale	15, Rue de Verdun	pommier.laurence@wanadoo.fr	06 73 72 19 24
Responsable suppléant (N'importe quel pôle)	ROGER	Julien	Conseiller Municipal	5, Rue Charles de Menditte	julien.roger081@gmail.com	06 32 81 42 84
Agent Logistique / Matériel	MEUNIER	Thierry	Agent communal	Rue Maurice Lassalle 08160 NOUVION SUR MEUSE		06 32 86 57 66
Agent Secrétariat / Communication	ZEHR	Nathalie	Secrétaire de mairie	25, Rue Lurcat 08440 VIVIER AU COURT	nathalie.zehr@orange.fr	07 88 87 55 25
Agent Hébergement / Ravitaillement	COUCHOT	Jackie	Agent communal	13, Rue du Culot	Kija08@outlook.fr	07 86 04 51 38



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

PC_05

POSTE DE COMMAND^T
COMM^L

LOGISTIQUE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Moyens matériels disponibles pour le Poste de Commandement Communal (PCC) :

Moyens de communication :

- 1 ligne téléphonique,
- Connexion internet.

Moyens de suivi de la situation :

- Cartes vierges de la commune.

Moyens matériels :

- Photocopieur,
- Onduleur,
- 2 postes informatiques

Ravitaillements :

Documents PCS : 6 exemplaires du PCS (1 par pôle + 1 pour le DOS + 1 pour le COS + 1 en supplément).



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

PROCESSUS D'ALERTE



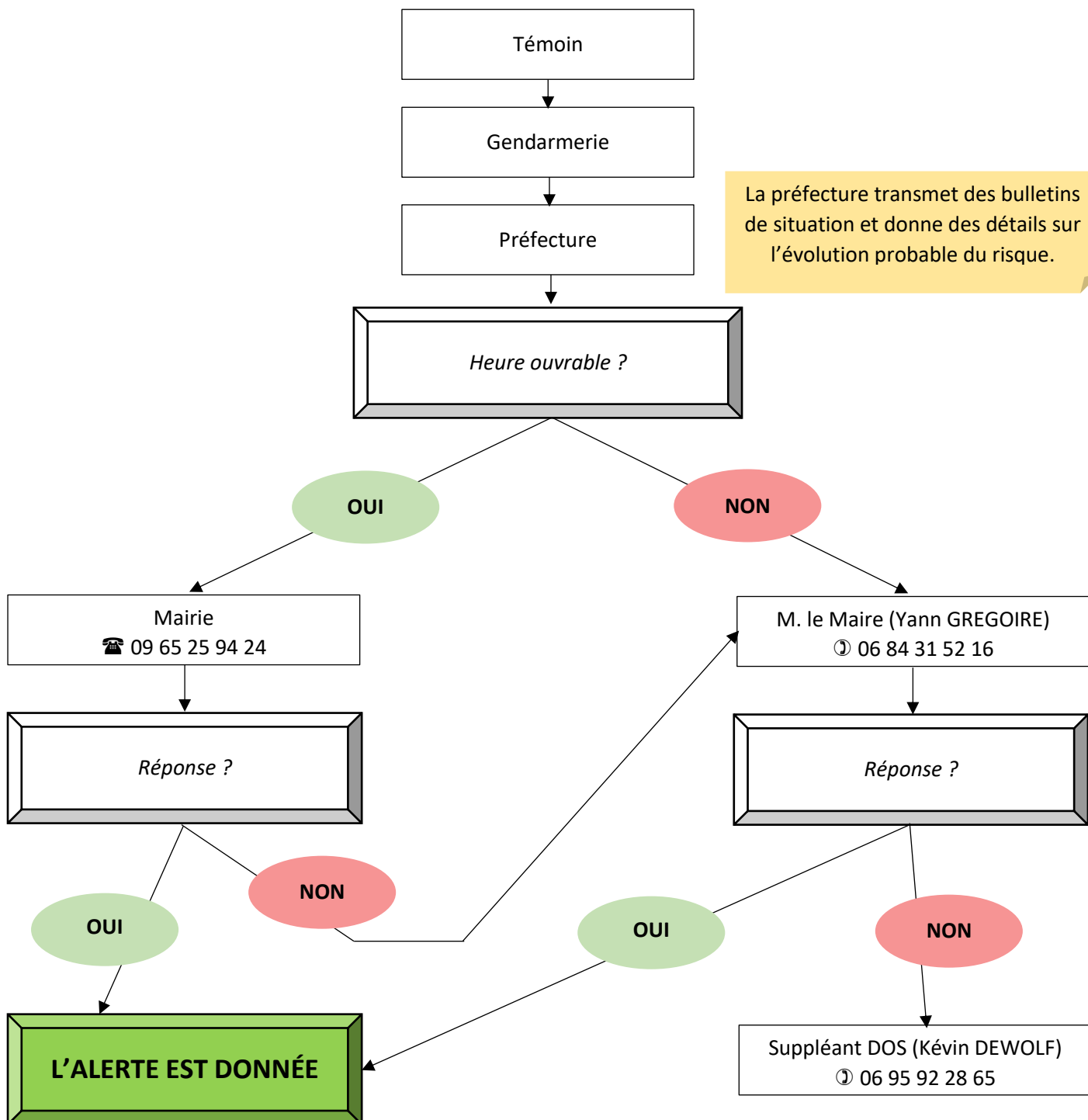
COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

AL_01

PROCESSUS D'ALERTE

RECEPTIONNER L'ALERTE





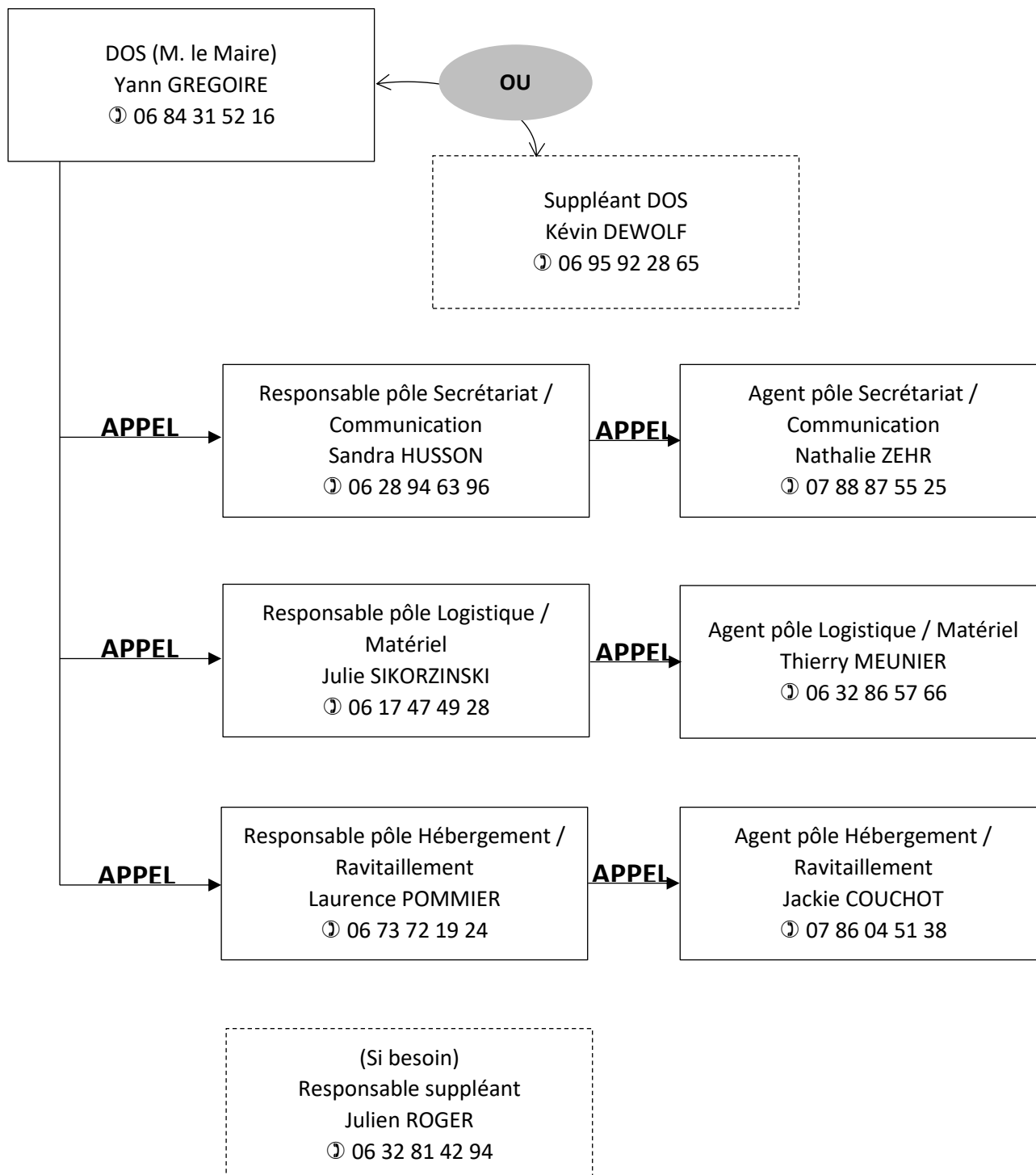
COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

AL_02

PROCESSUS D'ALERTE

DIFFUSER L'ALERTE AUX ACTEURS DU PCC





COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

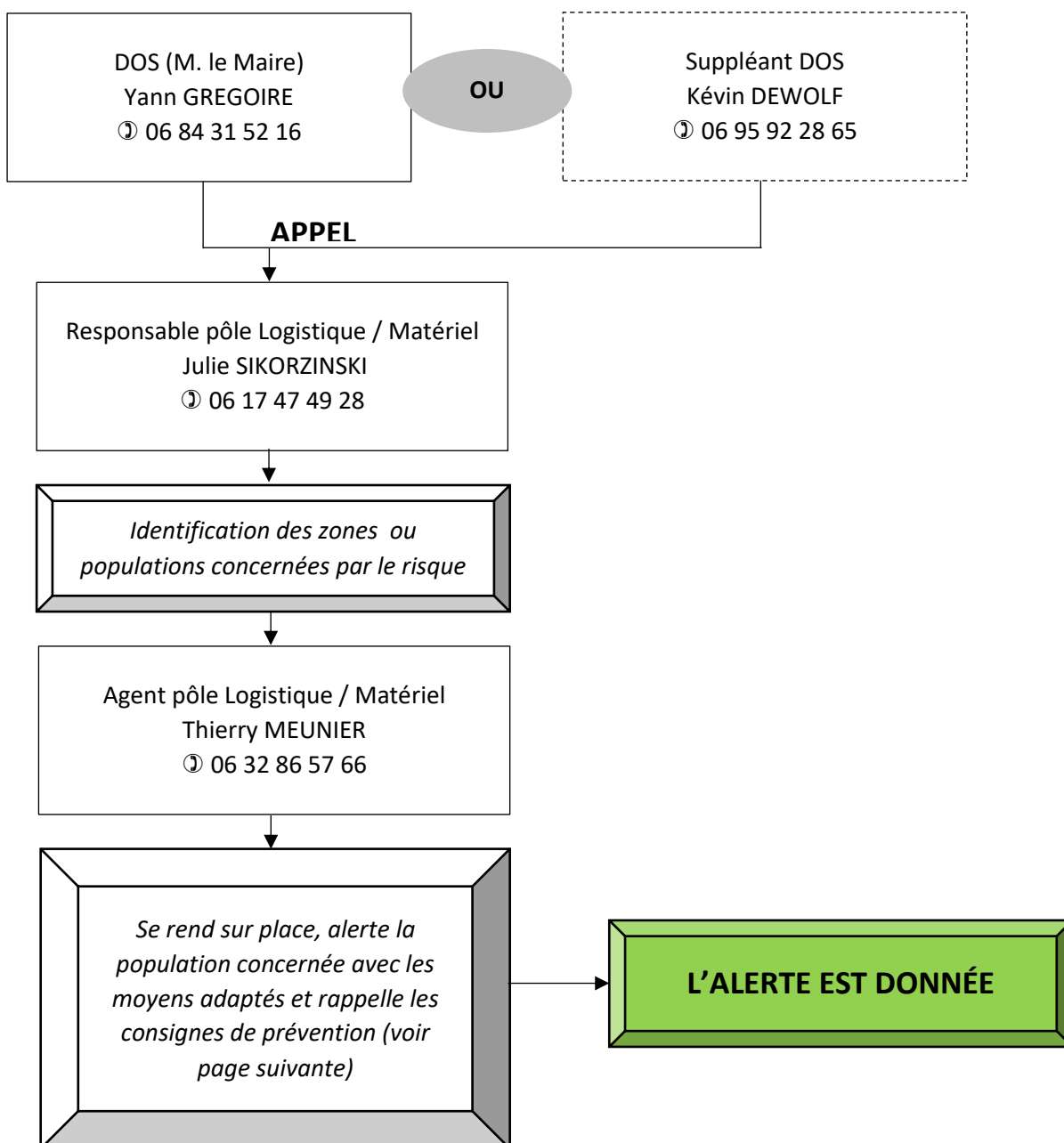
Plan Communal de Sauvegarde

AL_03

PROCESSUS D'ALERTE

DIFFUSER L'ALERTE A LA POPULATION – RISQUES LOCALISES

Risques : inondation et coulée de boue, TMD, canicule et attentat.





COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Consignes à rappeler aux habitants concernés :

▪ **En cas d'inondation, coulée de boue :**

« Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3) ; surélevez les produits de valeur et les meubles ; fermez les fenêtres, portes et soupiraux ; mettez au sec les médicaments, papiers importants, denrées alimentaires, l'eau et quelques vêtements ; déplacez vos véhicules sur un point haut de la commune ; mettez-vous à l'abri (étage de la maison, points hauts (colline) ».

▪ **En cas d'accident de TMD :**

« Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3) ; ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec le produit ; éloignez-vous de l'accident (si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique) ; rejoindre le bâtiment le plus proche et confinez-vous ; dans tous les cas, conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours ».

▪ **En cas de canicule :**

« Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3) ; ne sortez pas aux heures les plus chaudes ; passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé ; maintenez votre maison à l'abri de la chaleur ; mangez normalement ; buvez beaucoup d'eau et ne consommez pas d'alcool ; donnez des nouvelles à votre entourage ».



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

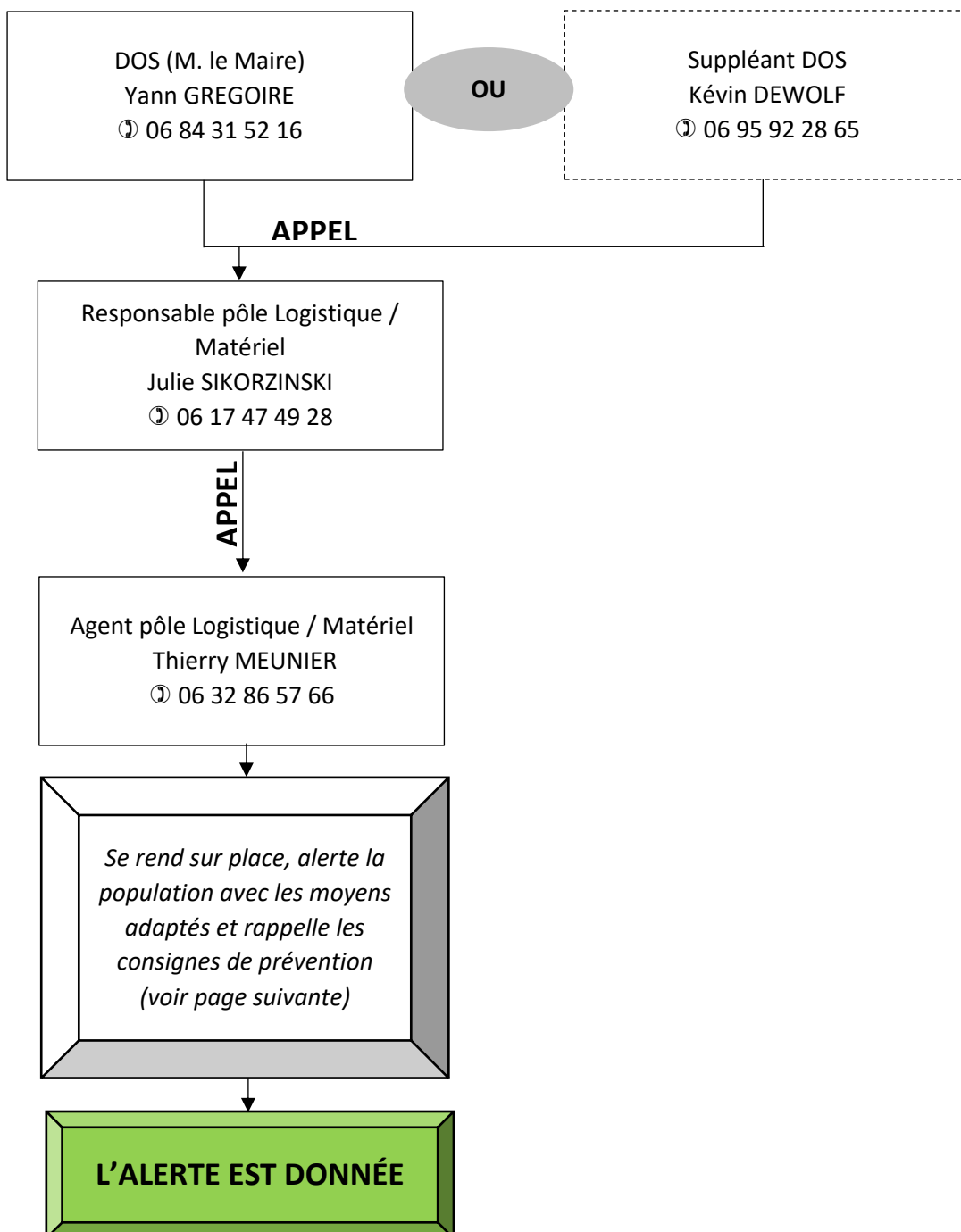
Plan Communal de Sauvegarde

AL_04

PROCESSUS D'ALERTE

DIFFUSER L'ALERTE A LA POPULATION – RISQUES GENERALISES

Risques : vent violent, neige-verglas, risque sanitaire (pandémie)





COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Consignes à rappeler aux habitants concernés :

▪ **En cas de vent violent :**

« Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3) ; restez chez vous ; débranchez les appareils électriques et antennes de télévision ; évitez de téléphoner ; placez les groupes électrogènes à l'extérieur du bâtiment et respectez les consignes d'utilisation ; rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent ; fermez les portes et les volets ; ne touchez pas les câbles électriques tombés au sol ; n'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu ».

▪ **En cas de neige ou de verglas :**

« Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3) ; mettez-vous à l'abri ; installez les groupes électrogènes à l'extérieur ; n'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu ; évitez de vous déplacer ou munissez-vous d'équipements spéciaux (chaînes ou pneus hiver) et emportez vivres, vêtements chauds et téléphone chargé ; ne vous approchez pas des lignes électriques à terre ».

▪ **En cas de risque sanitaire :**

« Ecoutez les radios locales ou Radio France (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3) ; respectez les consignes émises par les pouvoirs publics ; en cas de symptômes décrits par les autorités, ne vous déplacez pas directement à l'hôpital mais contactez votre médecin traitant, ou le 15 (uniquement en cas d'urgence) ; pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille. ».

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

AL_05	LES MOYENS D'ALERTE
PROCESSUS D'ALERTE	

Recensement des moyens d'alerte disponibles sur la commune et possibilités de mobilisation en fonction des risques :

	Inondation / coulée de boue	TMD	Vent violent	Canicule	Neige-verglas	Attentat	Risque sanitaire (Pandémie)
Porte à porte	x		x		x		
Appels	x	x	x	x	x	x	x
Page Facebook communale	x	x	x	x	x	x	x
Site internet communal (encart d'actualité à l'ouverture du site)	x	x	x	x	x	x	x



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

FICHES MISSIONS



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FM_01

FICHES MISSIONS

MISSIONS DU DOS

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune. **Lors d'un incident avec déclenchement d'un plan départemental ou si plusieurs communes sont impliquées** : le préfet ou son représentant, membre du corps préfectoral est le Directeur des Opérations de Secours sur la (les) commune(s) concernée(s). Le maire a cependant toujours un rôle à jouer (notamment en ce qui concerne la diffusion de l'alerte à la population) en s'appuyant sur le PCS.

Avant la crise

Réf - Page

▪ Elabore et diffuse le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).	AN_02 – Page 119
▪ Participe aux réunions de sécurité civile organisées par les différentes autorités départementales.	

Début de crise

Réf - Page

▪ Réceptionne l'alerte et évalue la situation (alerte météorologique, préfecture,...).	AL_01 – Page 42
▪ Active le PCS.	FA_01 – Page 56
▪ Ouvre le Poste de Commandement Communal (PCC) et le met en place.	PC_01 – Page 36
▪ Ouvre la main courante.	DO_01 – Page 89
▪ Informe les 3 responsables de pôles et le suppléant si nécessaire.	AL_02 – Page 43
▪ Risques généralisés (vent violent, neige-verglas, risque sanitaire)	AL_04 – Page 46
▪ Risques localisés (Inondation et coulée de boue, TMD, canicule, attentat)	AL_03 – Page 44
▪ Alerte la population avec les moyens appropriés	

Pendant la crise

Réf - Page

▪ Se tient informé des directives (préfecture) et/ou prévisions (Météo France) et les transmet aux responsables des pôles.	FS_01 – Page 72
▪ Évalue la portée de l'évènement (cartographie, nombre de personnes affectées, etc...).	FA_02 – Page 57
▪ Met en place les mesures de sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement (fermeture d'établissements, interdiction d'accès à des lieux publics, interdiction de la consommation d'eau).	DO_06 – Page 100 DO_07 – Page 102 DO_08 – Page 104
▪ Ordonne l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement des victimes ou des sinistrés.	FA_07 – Page 65



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

▪ Valide les messages destinés à la presse réalisés par le pôle Secrétariat / Communication.	FA_06 – Page 64
▪ Rend régulièrement compte de la situation au préfet et fait état des difficultés rencontrées.	FS_01 – Page 72
▪ Décide de faire appel à des moyens externes en fonction de l'évolution de la situation (mission assurée par le pôle Logistique / Matériel).	DO_05 – Page 98

Après la crise

	Réf - Page
▪ Dirige les actions de sécurisation des sites touchés et d'évaluation des dégâts.	
▪ Coordonne les opérations de retour à la normale (lancement de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, information de la population, aide aux démarches administratives pour les sinistrés, etc...).	DO_11 – Page 115
▪ Prévoit le relogement des sinistrés.	
▪ Réalise le bilan de la crise avec les différents pôles et coordonne la réunion de fin de crise.	FA_10 – Page 68 FA_11 – Page 69



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FM_02

FICHES MISSIONS

MISSIONS DU POLE SECRETARIAT / COMMUNICATION

Avant la crise

Réf - Page

- Prend connaissance du PCS.
- Participe aux exercices.

Début de crise

Réf - Page

- | | |
|--|------------------------------------|
| ▪ Est informé de l'évènement par le DOS. | AL_02 – Page 43 |
| ▪ Prend son poste au PCC. | PC_02 – Page 36
PC_03 – Page 37 |
| ▪ Participe à la diffusion de l'alerte | AL_04 – Page 46 |
| ▪ Risques généralisés (vent violent, neige-verglas, risque sanitaire) | |
| ▪ Risques localisés (Inondation et coulée de boue, TMD, canicule, attentat) | AL_03 – Page 44 |

Pendant la crise

Réf - Page

- | | |
|--|------------------------------------|
| ▪ Répond au téléphone et transfère les appels vers les pôles concernés et garde une trace des appels reçus. | FA_09 – Page 67
DO_03 – Page 93 |
| ▪ Prépare des communiqués de presse pour les médias et les fait valider par le DOS avant de les diffuser. | FA_06 – Page 64 |
| ▪ Est en contact avec les acteurs extérieurs (préfecture notamment) et fait des comptes rendus réguliers au DOS. | FS_01 – Page 72 |
| ▪ Diffuse les informations nécessaires (par exemple : suspension du ramassage scolaire) à la population, aux ERP et aux entreprises. | |

Après la crise

Réf - Page

- | | |
|---|-----------------|
| ▪ Assure le lien avec les médias. | FA_06 – Page 64 |
| ▪ Renseigne la population (téléphone, accueil physique) et l'informe des conduites à tenir. | FA_09 – Page 67 |
| ▪ Participe à la réunion de fin de crise. | FA_10 – Page 68 |



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FM_03

FICHES MISSIONS

MISSIONS DU POLE LOGISTIQUE / MATERIEL

Avant la crise

Réf - Page

- Prend connaissance du PCS.
- Participe aux exercices.

Début de crise

Réf - Page

- Est informé de l'évènement par le DOS.
- Prend son poste au PCC.
- **Risques généralisés** (vent violent, neige-verglas, risque sanitaire)
- **Risques localisés** (Inondation et coulée de boue, TMD, canicule, attentat)
- Participe à la diffusion de l'alerte
- Se renseigne sur l'importance de l'évènement et sur la nécessité de mettre en place une évacuation.
- Estime le matériel qui sera nécessaire et le met en œuvre.
- Achemine les secours, balise et sécurise les accès.

AL_02 – Page 43

PC_02 – Page 36
PC_03 – Page 37

AL_04 – Page 46

AL_03 – Page 44

FA_02 – Page 57

FS_10 - Page 86

FA_03 – Page 60

Pendant la crise

Réf - Page

- Met à disposition de l'agent le matériel nécessaire.
- Met en place les déviations si nécessaire.
- Si besoin, fait appel aux communes alentours ou au département pour faire venir du matériel.
- Si besoin, réquisitionne du matériel privé.

FS_10 - Page 86

FS_09 – Page 85

DO_05 – Page 98

Après la crise

Réf - Page

- Fait démonter le matériel mis en place.
- Procède à l'inventaire du matériel utilisé et chiffre les dépenses.
- Fait un bilan de l'état de précarité des voies de transport et agit en conséquence.
- Entretient le matériel, le répare ou le remplace.
- Participe à la réunion de fin de crise.

DO_10 – Page 114

FA_10 – Page 68



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FM_04

FICHES MISSIONS

MISSIONS DU POLE HEBERGEMENT / RAVITAILLEMENT

Avant la crise

Réf - Page

- Prend connaissance du PCS.
- Participe aux exercices.

Début de crise

Réf - Page

- Est informé de l'évènement par le DOS.
- Prend son poste au PCC.
- Se renseigne sur l'importance de l'évènement et sur la nécessité de mettre en place une évacuation.
- **SI BESOIN D'UNE EVACUATION** : préparation de la salle d'accueil (ouverture, mise en place du matériel de couchage).
- **SI BESOIN D'UNE EVACUATION** : appel les structures de ravitaillement et leur demande une quantité suffisante de nourriture / boissons / produits d'hygiène.

AL_02 – Page 43

PC_02 – Page 36
PC_03 – Page 37

FA_02 – Page 57

FA_04 – Page 61

FA_05 – Page 62

Pendant la crise

Réf - Page

- Assure l'accueil et le recensement des personnes arrivant dans la salle d'accueil.
- Assure le ravitaillement des personnes dans la salle d'accueil.

DO_04 – Page 95

FA_05 – Page 62

Après la crise

Réf - Page

- Remise en ordre de la salle d'accueil.
- Organise le relogement des sinistrés.
- Participe à la réunion de fin de crise.

FA_10 – Page 68



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

FICHES ACTION



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FA_01

FICHES ACTION

ACTIVATION DU PCS

MISSION DU DOS

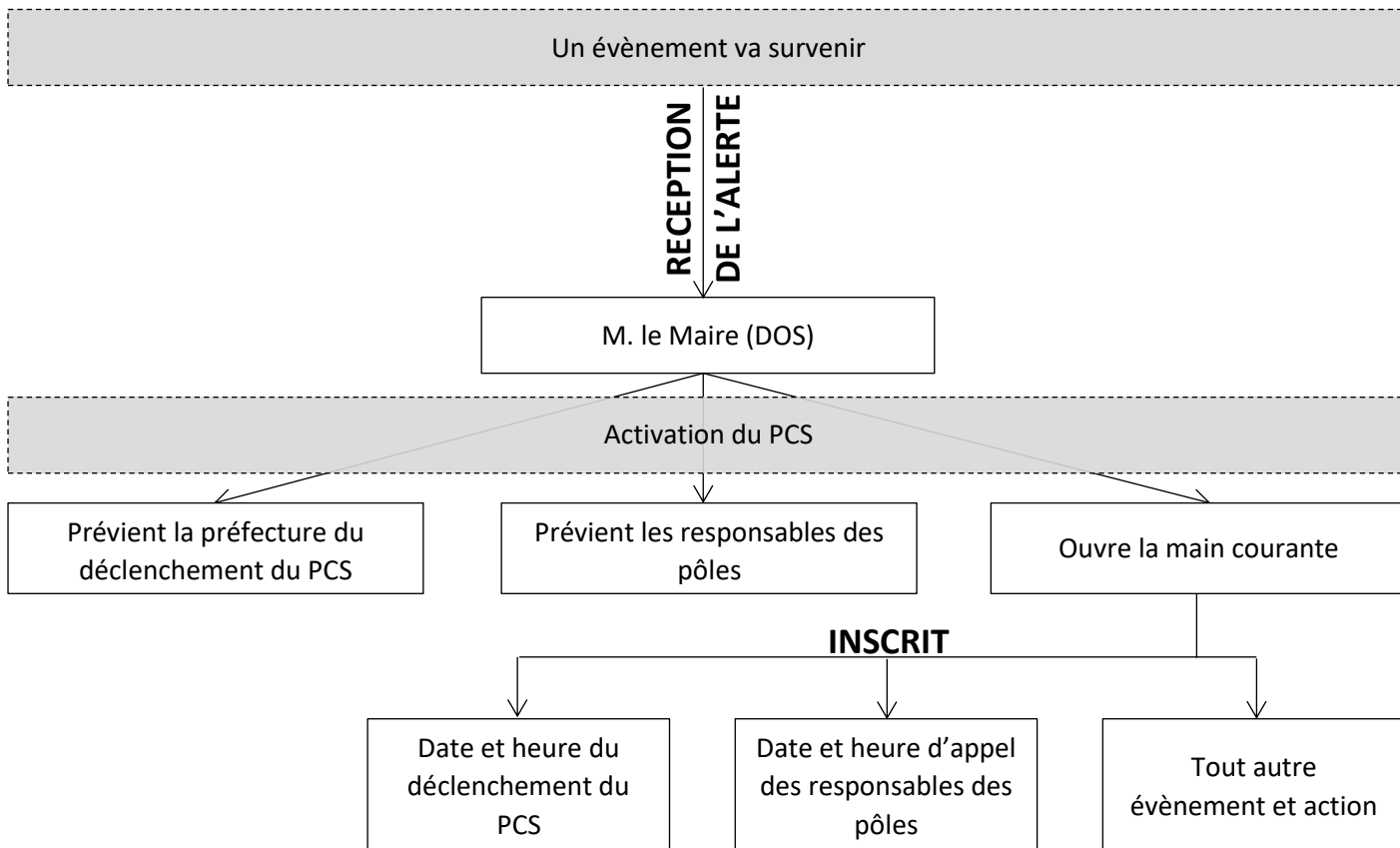
Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché par le maire ou par son représentant (1^{er} adjoint).

Le PCS peut être activé :

- A l'initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissant aucun doute sur la nature de l'évènement. Il en informe alors l'autorité préfectorale.
- A la demande de l'autorité préfectorale (le préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le maire, celui-ci doit, dans un premier temps mettre en place son Poste de Commandement Communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (AL_02 – Page 43).

Après avoir mobilisés les responsables des pôles, le maire (DOS) ouvre une main courante (DO_01 – Page 89) et y inscrire l'heure d'activation du PCS et de l'appel des responsables de pôle. Chaque évènement et chaque action devront-êtré retranscrits dans la main courante jusqu'au moment où le maire mettra fin à la gestion de crise.



	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FA_02	BILAN DE LA SITUATION – GUIDE DE RAISONNEMENT
FICHES ACTION	
MISSION DU DOS	

Ce guide n'a pas de caractère obligatoire. Il va seulement permettre de se poser des questions sur l'évènement afin de le définir précisément. Il devient ainsi un outil d'aide à la décision.

A quel type d'évènement doit-on faire face ?

- ☐ Risque naturel
 ☐ Risque technologique
 ☐ Risque sanitaire

Quelles en sont les origines ?

- ☐ Accidentelle. Type d'accident :
☐ Naturelle :
☐ Technologique :
☐ Sanitaire (Pandémie / épidémie locale) :

Localisation :

- ☐ Communale
 ☐ Plusieurs communes
 ☐ Départementale
☐ Autre :

Evolution :

- ☐ Lente
 ☐ Rapide
 Détails / Précisions sur l'évolution :

Durée probable :

.....



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Impact sur la population :

- ☐ Mise en garde et vigilance
- ☐ Alerte maximum
- ☐ Préparation à l'évacuation
- ☐ Evacuation partielle
- ☐ Abandon des lieux et évacuation totale

Détails :.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Conséquences et impacts :

	Constatés	Prévisibles à court terme	Prévisibles à moyen / long terme
Humains			
Matériels			
Sociaux			
Médiatiques			



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Politiques			
Psychologiques			
Autre :			
Autre :			

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FA_03	ACHEMINER LES SECOURS ET SECURISER LES LIEUX
FICHES ACTION	
MISSION DU POLE LOGISTIQUE / MATERIEL	

Le responsable du pôle Logistique / Matériel nomme un agent de terrain et le charge de réaliser les actions suivantes :

Pendant la crise :

- Prévenir et acheminer les secours nécessaires sur les lieux (FS_01 – Page 72),
- Mettre en place le balisage nécessaire à proximité du sinistre (FS_10 – Page 86),
- Mettre en place la signalisation routière nécessaire à prévenir tout accident de la circulation, selon le phénomène en cours et propose un itinéraire de déviation au responsable de pôle. Si cet itinéraire est validé, l'agent devra le mettre en place,
- Aider les habitants (surélévation des meubles, apport de parpaings,...),
- Sécuriser le lieu de la catastrophe après évacuation des blessés.

Après la crise :

- Inspecter les bâtiments ayant été impactés,
- Faire le bilan de l'état de praticabilité des voies de transport,
- En cas d'évacuation, assurer la mise en place de la surveillance des quartiers,
- Procéder à l'inventaire du matériel utilisé pendant la crise (DO_10 – Page 114).



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FA_04

FICHES ACTION

PREPARER LA SALLE D'ACCUEIL

MISSION DU POLE HEBERGEMENT / RAVITAILLEMENT

La ou les salles d'accueil à préparer seront définies par le DOS en fonction de l'évènement et de l'état des salles en lien avec la crise.

Les salles d'accueil :

Désignation	Adresse	Matériel disponible sur place	Superficie	Capacité d'accueil	Caractéristiques (toilettes, cuisine, type de chauffage)	Contraintes (zone inondable)
Salle polyvalente Marie-Curie	Chemin de Mézières	Matériel de restauration (plats, assiettes, couverts)		50 personnes assises	Sanitaires PMR + classiques, cuisine avec eau chaude, chauffage au gaz	/

Ouvrir les salles d'accueil :

Les clés des salles sont disponibles en Mairie (+ un double à l'employé communal).

Préparer la salle d'accueil :

- Installer des chaises / des tapis dans la salle,
- Installer un bureau à l'entrée où se tiendra l'agent chargé de recenser les personnes arrivant et sortant de la salle (registres de recensement disponibles en DO_04, page 95),
- L'agent aura besoin de stylos et d'un téléphone portable pour rester joignable et pouvoir faire le point avec le PCC,
- Acheminer ou faire acheminer le ravitaillement jusqu'à la salle d'accueil (FA_05, page 62),
- Définir et afficher les consignes applicables dans les lieux d'accueil (limitation de l'usage du téléphone, horaires d'extinction des feux, présence d'animaux, utilisation de radios,...).

Pendant la crise :

- Communiquer régulièrement au PCC le nombre de personnes présentes sur les lieux (prévision des repas et ravitaillements),
- Assurer la distribution des repas et de l'eau potable.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Structures à joindre :

Nom structure + Localisation	Type	Téléphone
Boulangerie Au Petit Plaisir (DONCHERY)	Boulangerie	03 24 26 02 66
Boulangerie Zimmermann (NOUVION S/ MEUSE)	Boulangerie	03 24 54 52 18
Leclerc (SEDAN)	Supermarché	03 24 29 73 73
Intermarché (SEDAN)	Supermarché	03 24 27 19 29
Cora (VILLERS SEMEUSE)	Supermarché	03 24 59 83 83
Carrefour Express (DONCHERY)	Epicerie	03 24 26 65 11
Proxi (VIVIER AU COURT)	Epicerie	03 24 35 28 77

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FA_06	FAIRE UN COMMUNIQUE DE PRESSE
FICHES ACTION	
MISSION DU POLE SECRETARIAT / COMMUNICATION	

Un communiqué de presse permet de donner une information précise et de faire un point sur la situation avec les médias.

Il sera rédigé par le pôle Secrétariat / Communication et devra impérativement être **validé par le DOS** avant d'être transmis.

Quelques rappels sur le fond :

- Recueillir les faits auprès des différents pôles du Poste de Commandement Communal (PCC),
- Il faut **s'en tenir aux faits** et ne jamais émettre de jugement ni d'interprétation. Favoriser les données chiffrées si possible,
- Il doit être **court et précis**. Il vaut mieux donner seulement quelques informations qui sont sûres plutôt que beaucoup d'informations non vérifiées qu'il faudra réfuter par la suite,
- Préciser le contexte, la nature du risque (si elle est connue) et rappeler les **consignes exactes** et les comportements attendus,
- Si vous n'avez pas d'information, il faut le dire. Il vaut mieux un message annonçant « *Pour le moment, nous n'avons pas de détails sur l'évènement mais dès que nous aurons des informations concrètes, nous les fournirons sans délai* » plutôt que l'absence de communication,
- Il faut que les communiqués soient uniformes et surtout **il ne faut pas qu'ils se contredisent entre eux**. Pour cela, il faut éviter de se précipiter lors du premier message et prendre le temps pour le rédiger avec des **informations vérifiées**,
- Il ne faut pas être alarmiste, ni optimiste. Il faut **rester neutre** en ne transmettant que des faits,
- Assurer une **information régulière**.

Quelques conseils :

- Veillez à ne pas donner d'information décalée par rapport aux questions que se pose la population,
- Faites appel, si nécessaire, à des experts afin de fournir des réponses scientifiques. Cependant, veillez à définir les limites des attributions de ces experts,
- Seuls le DOS ou le pôle Secrétariat / Communication s'adressent à la presse. En cas de déclenchement d'un plan départemental seul le préfet s'adresse aux médias.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FA_07

FICHES ACTION

ORGANISER L'EVACUATION

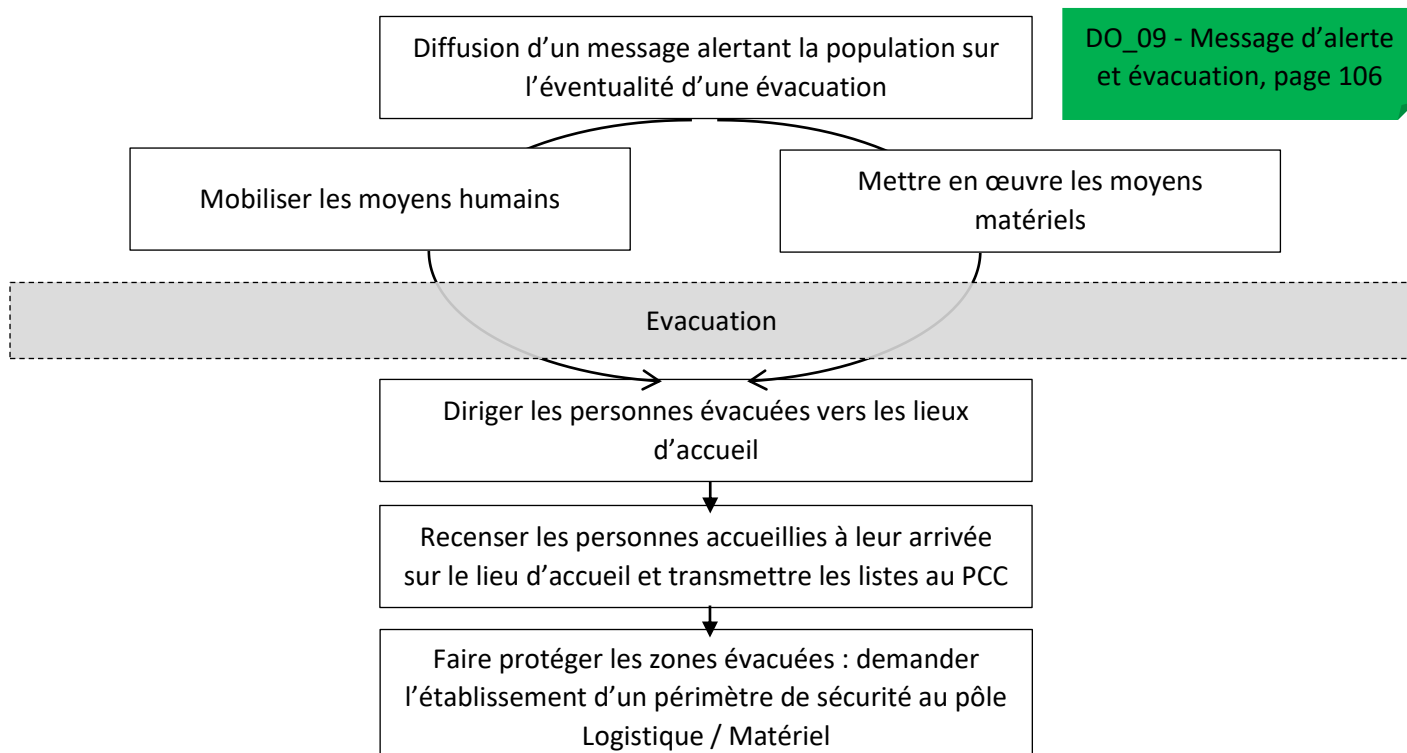
MISSION DU POLE HEBERGEMENT / RAVITAILLEMENT

Si l'évolution de la situation le nécessite, une évacuation pourrait-être envisagée. Elle peut être localisée à un bâtiment, une zone géographique sinistrée ou bien générale.

Comment la préparer ?

- Identifier la zone à évacuer et identifier le nombre de personnes concernées, la présence de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- Recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées,
- Déterminer les moyens dont dispose la commune pour l'évacuation (moyens humains et matériels),
- Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement,
- Faire interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours (DO_07 - Arrêté d'interdiction de circuler, page 102).

Comment la mettre en œuvre ?





COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FA_08

FICHES ACTION

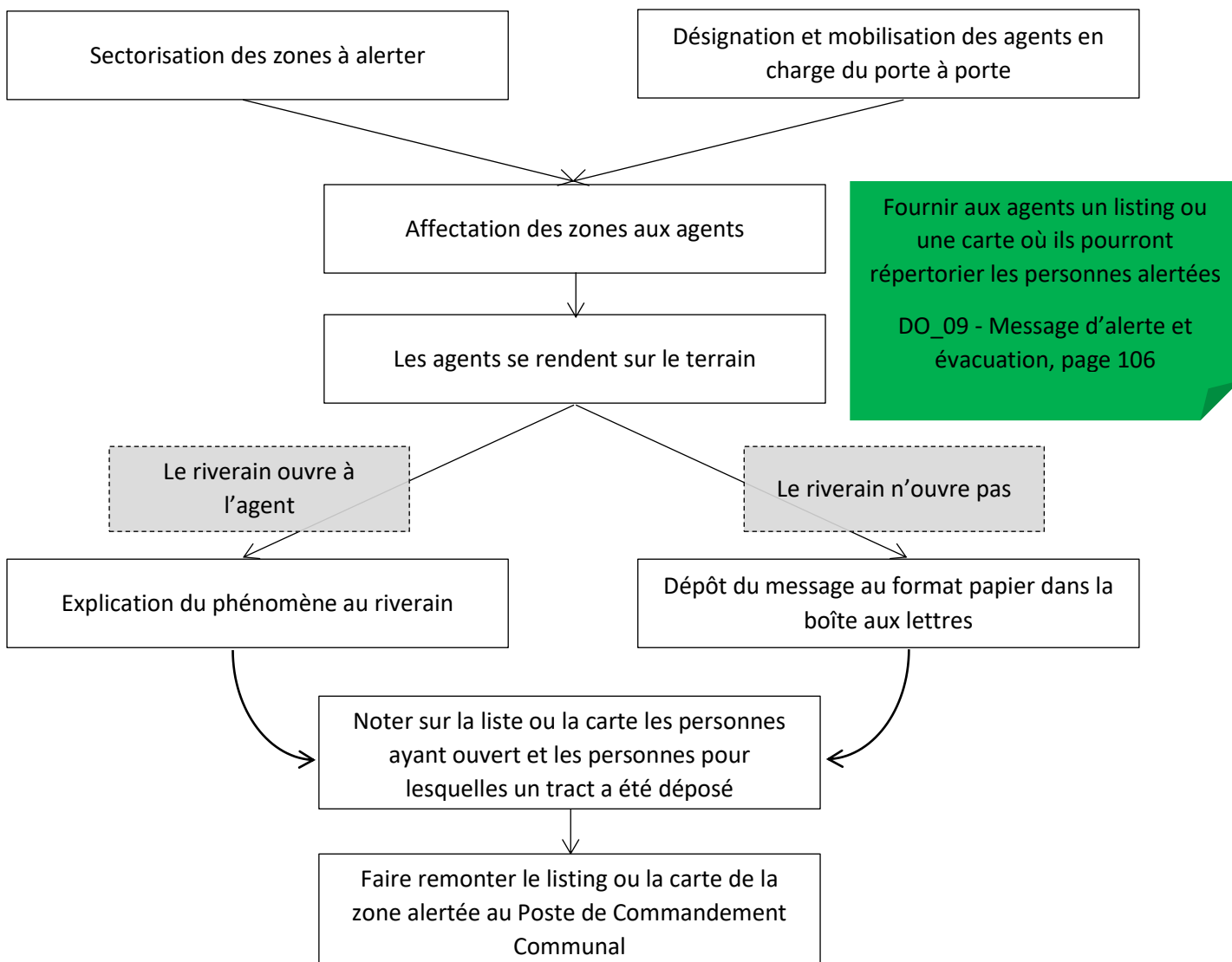
COORDONNER LA DIFFUSION DE L'ALERTE EN PORTE A PORTE

MISSION DU POLE LOGISTIQUE / MATERIEL

Ce moyen de diffusion de l'alerte peut être utilisé dans les cas suivants :

- Inondation et coulée de boue,
- Vent violent,
- Neige, verglas.

Comment l'organiser ?





COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

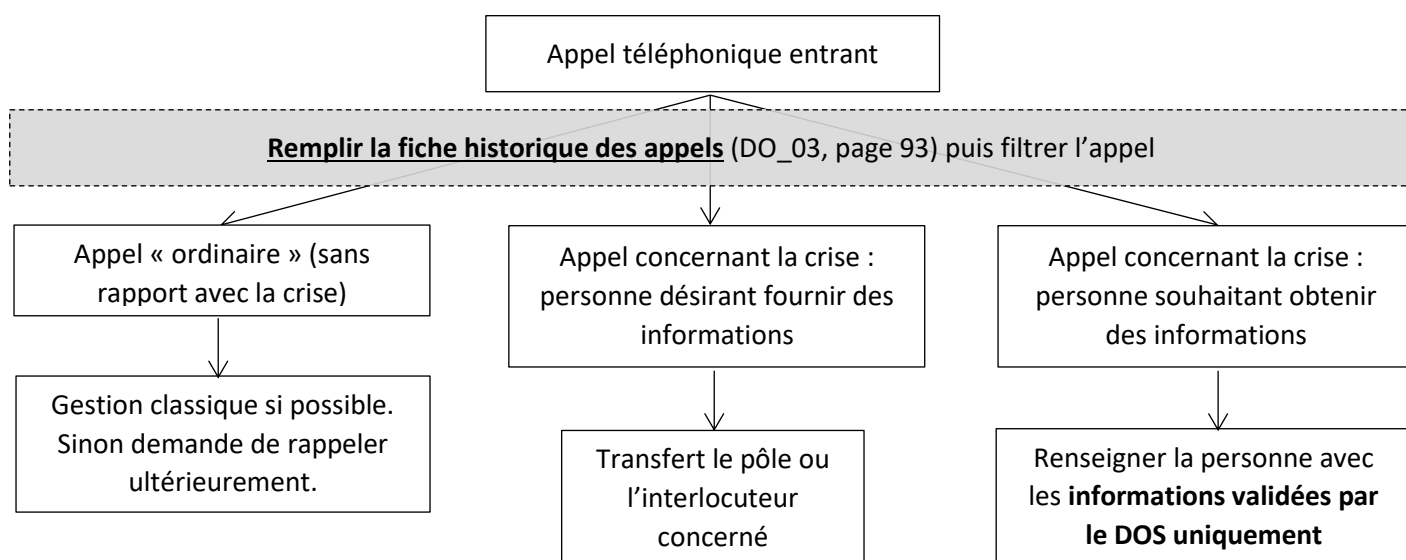
FA_09

FICHES ACTION

ASSURER L'ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE EN CAS DE CRISE

MISSION DU POLE SECRETARIAT / COMMUNICATION

Accueil téléphonique :



Accueil physique :

Si le PCC est installé en Mairie, il est fort probable que des administrés se rendent sur place afin d'obtenir des renseignements.

Un affichage à l'extérieur de la Mairie pourrait être envisagé afin d'y apposer les informations sur l'évolution de la crise (**informations validées par le DOS uniquement**), les conduites à tenir, la liste des lieux d'accueil ouverts,...

Si l'accueil au public reste ouvert, les agents responsables de l'accueil devront alors répondre aux interrogations **en se limitant aux informations validées par le DOS**. Les personnes pourront également être orientées vers le lieu d'accueil si besoin, à savoir :

- Salle polyvalente (Chemine Mézières).

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FA_10	ORGANISER LA REUNION DE FIN DE CRISE
FICHES ACTION	
MISSION DU DOS	

La réunion de fin de crise doit être organisée par le DOS (Maire). Ce dernier doit convoquer tous **les acteurs ayant participé à la gestion de crise**. De plus, une personne extérieure peut aussi être invitée afin qu'elle puisse donner un **regard objectif** sur les choses.

Ce temps d'échange doit être organisé dès lors que la situation tend vers le **retour à la normale**.

Cette réunion va d'abord permettre de mettre une **fin officielle** à la situation de crise et ainsi libérer les acteurs de leurs missions spéciales.

De plus, elle va permettre de faire un **premier bilan** (humain, matériel, financier,...) et chaque personne pourra y évoquer la façon dont il a vécu la crise.

Enfin, cette réunion est importante car elle va amorcer le travail de **Retour d'Expérience** (REX). En effet, le DOS va y expliquer ce qu'est le retour d'expérience, ces objectifs mais également la façon dont il va se dérouler (FA_11, page 69). **Un planning** pour les différentes étapes sera alors établi.

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FA_11	RETOUR D'EXPERIENCE (REX)
FICHES ACTION	

MISSION DU DOS

Le Retour d'Expérience (REX) est un outil de progrès et d'amélioration des procédures très important et efficace. C'est une analyse méthodique et rigoureuse de l'organisation de la réponse à l'évènement afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Son objectif n'est pas de sanctionner, mais d'apprendre pour progresser.

Il doit être mené par le DOS (Maire) avec l'aide d'un acteur extérieur (réfèrent d'une commune voisine, par exemple), pour assurer l'objectivité de l'étude. Tous les acteurs de la crise passée doivent devenir des acteurs du REX, afin de réaliser un bilan complet des évènements et de l'organisation.

Les 5 étapes indispensables :

Etape 1 - Collecter les informations :

La collecte d'informations (mains courantes, articles de presse, registres de recensement,...) doit permettre de reconstituer chronologiquement la suite des évènements.

Etape 2 – Entretiens individuels :

Chaque acteur de la crise doit être entendu individuellement sur la façon dont il a vécu la crise. Les entretiens peuvent être menés d'une façon très simple : une première partie d'écoute active, suivie d'une seconde partie d'écoute dirigée durant laquelle l'auditeur va s'efforcer de comprendre les facteurs qui ont motivé les prises de décision.

Etape 3 – Analyser et formaliser l'histoire commune :

L'histoire commune va être découpée en fonction des grandes décisions prises lors de la crise (diffusion de l'alerte, évacuation partielle, mise à l'abri des populations,...). Chaque décision doit faire apparaître : le contexte de la situation, la description de la phase d'analyse (hypothèses étudiées), les décisions et les actions entreprises, les effets et conséquences des décisions et actions entreprises.

Etape 4 – Organiser une réunion de synthèse :

Cette réunion rassemble les acteurs ayant participé à la gestion de la crise. Durant cette réunion seront présentés les différents cycles définis lors de l'étape 3. Elle permettra de mettre en lumière les raisons qui ont permis la prise des décisions. Il faut nommer, en début de réunion, une personne qui sera chargée de prendre en note ce qui se dit, de faire un bilan et, par la suite, de proposer un plan d'action pour améliorer le document.

Les questions qui devront être posées sont notamment :

- L'organisation a-t-elle été efficace ?
- Quels sont les points qui ont permis une bonne gestion de la crise ?



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

- Peut-on quand même améliorer les outils pour qu'ils soient encore plus efficaces ?
- Quels sont les points qui ont posé problème lors de la gestion de la crise ?
- Pourquoi ont-ils posé problème ?
- Comment et par quels moyens pourrait-on améliorer les outils qui n'ont pas été efficaces durant la crise ?

Etape 5 – Bilan et plan d'action :

Après avoir entendu tous les acteurs de la crise et avoir étudié les points positifs et négatifs, il faut agir sur le document pour l'améliorer. La personne qui a été chargée de faire le compte rendu à l'étape précédente réalise un compte-rendu des échanges et met en place un plan d'action incluant les documents à modifier et les éventuels documents / outils à créer.

Un groupe de travail sera nommé pour réaliser les modifications et une réunion de présentation aux acteurs sera ensuite organisée.

Il peut être judicieux d'organiser un exercice suite à un retour d'expérience afin que les acteurs de l'organisation de crise se familiarisent avec les nouveaux outils.



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

FICHES SUPPORT



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_01

FICHES SUPPORT

ANNUAIRE DE CRISE

Services Publics :

Nom	Téléphone
<u>Préfecture :</u> Bureau Gestion de Crise, Défense et Sécurité Nationale	03 24 59 66 00
Gendarmerie	17
Gendarmerie (brigade de VRIGNE-AUX-BOIS)	03 24 52 10 32
SAMU	15
Direction départementale des Services d'Incendie et de Secours	18
<u>Conseil Départemental des Ardennes :</u> Direction des Routes et des Infrastructures	03 24 59 60 60
DDT des Ardennes	03 51 16 50 00
Enedis (urgence)	09 726 750 08
GRDF (urgence)	0 800 47 33 33
<u>VNF :</u> - Direction Territoriale Nord Est - Unité Territoriale Meuse Ardennes - Numéro d'urgence	03 83 95 30 01 03 24 33 20 48 0800 863 000
Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole	03 24 57 83 00
Météo France	08 99 71 02 51
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé	03 24 59 72 21
Unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	03 24 59 71 20
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	03 26 84 47 70
Fédération Départementale d'Energies des Ardennes	03 24 59 45 28
Mairie	09 65 25 94 24

Santé :

Type	Nom	Ville	Téléphone
Pharmacies	Pharmacie de la Bar	DONCHERY	03 24 26 00 87
	Pharmacie de Flize	FLIZE	03 24 54 01 11
	Pharmacie de la Vrine	VRIGNE-AUX-BOIS	03 24 52 12 79
Médecins	Dr MENEUX Rodolphe	DONCHERY	03 24 26 00 97
	Maison médicale de Novvion S/ Meuse	NOUVION-SUR-MEUSE	03 24 54 63 94
	Maison médicale de Vrine Aux Bois	VRIGNE-AUX-BOIS	03 24 52 23 00
	Dr FERREIRA Patrick	VIVIER-AU-COURT	03 24 55 65 50
Hôpitaux	Centre Hospitalier de Manchester	CHARLEVILLE-MEZIERES	03 24 58 70 70
	Centre Hospitalier de Sedan	SEDAN	03 24 22 80 00



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Pompes funèbres :

Nom	Ville	Téléphone
MOZET CORNARD SARL	DOM-LE-MESNIL	03 24 22 39 55
LOISEAUX Benoît	FLIZE	03 24 35 70 85
Pompes Funèbres et Marbrerie Tavernier	SEDAN	03 24 41 79 91
Pompes Funèbres le Souvenir	SEDAN	03 24 26 03 43

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FS_02 FICHES SUPPORT	ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
--------------------------------	---

Membres du Poste de Commandement Communal :

Fonction PCC	NOM	Prénom	Fonction	Adresse	Mail	Tél. portable
DOS	GREGOIRE	Yann	Maire	13, Rue Augustin Trebuchon	emygregoire@orange.fr	06 84 31 52 16
Suppléant DOS	DEWOLF	Kévin	1 ^{er} Adjoint	2, Rue Augustin Trebuchon	dewolfkevin@hotmail.fr	06 95 92 28 65
Resp. Logistique / Matériel	SIKORZINSKI	Julie	Conseillère Municipale	26, Rue du 415 ^{ème} RI	juliesikor@gmail.com	06 17 47 49 28
Resp. Secrétariat / Communication	HUSSON	Sandra	Conseillère Municipale	14, Rue Delaluque	08sandrajp@gmail.com	06 28 94 63 96
Resp. Hébergement / Ravitaillement	POMMIER	Laurence	Conseillère Municipale	15, Rue de Verdun	pommier.laurence@wanadoo.fr	06 73 72 19 24
Responsable suppléant (N'importe quel pôle)	ROGER	Julien	Conseiller Municipal	5, Rue Charles de Menditte	julien.roger081@gmail.com	06 32 81 42 84
Agent Logistique / Matériel	MEUNIER	Thierry	Agent communal	Rue Maurice Lassalle 08160 NOUVION SUR MEUSE		06 32 86 57 66
Agent Secrétariat / Communication	ZEHR	Nathalie	Secrétaire de mairie	25, Rue Lurcat 08440 VIVIER AU COURT	nathalie.zehr@orange.fr	07 88 87 55 25
Agent Hébergement / Ravitaillement	COUCHOT	Jackie	Agent communal	13, Rue du Culot	Kija08@outlook.fr	07 86 04 51 38

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FS_03	IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES LIEUX D'ACCUEIL
FICHES SUPPORT	

Identification et caractéristiques des lieux d'accueil :

Désignation	Adresse	Surface	Capacité	Caractéristiques (présence de sanitaires, cuisine, type de chauffage)	Matériel disponible sur place	Contraintes (en zone inondable, par exemple)
Salle Polyvalente Marie-Curie	Chemin de Mézières		50 personnes assises	Sanitaires PMR + classiques Cuisine avec eau chaude Chauffage gaz	Matériel de restauration	/

Localisation des lieux d'accueil :



	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

FS_04 FICHES SUPPORT	ANNUAIRE DES PERSONNES SENSIBLES
--------------------------------	---

Rue / Quartier : Rue de Verdun

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
LINA	Gilbert	5, Rue de Verdun	03 24 26 06 81	
DUPONT POMMIER	Lucette	2, Rue de Verdun	03 24 26 00 79	
OLDANI	Serge	29, Rue de Verdun	03 24 26 30 18	
FUSELIER OLDANI	Marie Madeleine			
PANTOLI	Claude	4, Rue de Verdun	03 24 41 49 81	
HERNANDEZ PANTOLI	Frédérique			
CREVAUX	Dany	10, Rue de Verdun	03 24 26 08 91	
FUSELIER CREVAUX	Georgette			
PIOT	Maurice	14, Rue de Verdun	03 24 26 02 24	
FAVERET PIOT	Michèle			
DOMMELIER	Guy	1, Rue de Verdun	03 24 26 04 01	
BONNEAU	Patrick	11, Rue de Verdun		
FUSELIER CHANOT	Colette	27, Rue de Verdun		
BRUNSON TISSERANT	Sylviane	33, Rue de Verdun	07 81 78 59 70	
TISSERANT	Jean-Luc		06 21 84 31 08	
DEGLAIRE	Anne	17, Rue de Verdun	03 24 26 00 37	
GELHEN GRAND	Brigitte	15, Rue de Verdun		
GOYER	Jean-Luc	Rue de Verdun		

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

Rue / Quartier : Rue du 415^{ème} RI

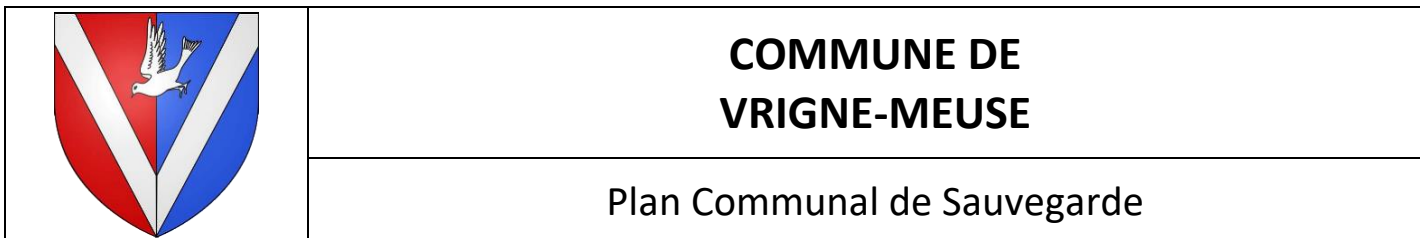
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
WAGNER	Jean-Marie	9, Rue du 415 ^{ème} RI	03 24 26 04 59	
BARRE	Jean	8, Rue du 415 ^{ème} RI		
DUCHESNOIS BARRE	Josée			
BECHET	Jean-Marie	3, Rue du 415 ^{ème} RI		
PETRE BECHET	Francine			
HENRIET	Bruno	5, Rue du 415 ^{ème} RI		
SERMONNE HENRIET	Corinne			
BOTEL	Marie Christine	16, Rue du 415 ^{ème} RI		
CAMUS	Dominique	15, Rue du 415 ^{ème} RI		
HUBER LE BOUEDEC	Claudie	2, Rue du 415 ^{ème} RI		
LE BOUEDEC	Jean-Marie			
RONDEAU	Gabrielle	13, rue du 415 ^{ème} RI	03 24 26 02 89	

Rue / Quartier : Rue du Culot

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
FUSELIER	René	4, Rue du Culot	03 24 26 04 16	
LEGER FUSELIER	Janine			

Rue / Quartier : Route de Nouvion

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
LEPAGE FUSELIER	Bernadette	4, Route de Nouvion		
CORNEILLE FORGET	Huguette	6, Route de Nouvion		



Rue / Quartier : Chemin de Mézières

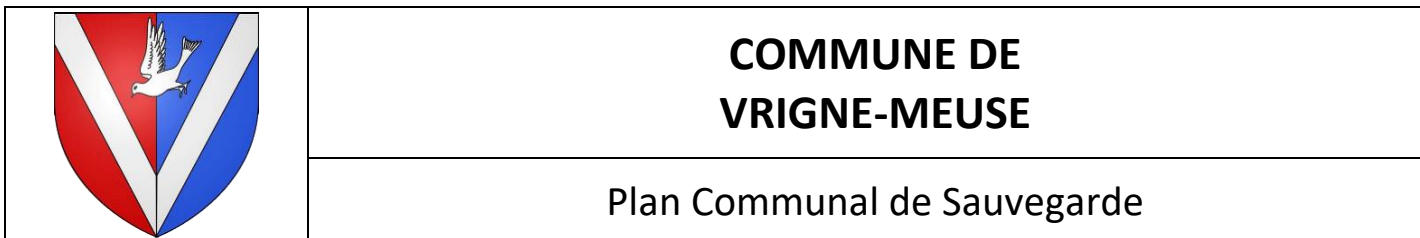
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
FETROT	Jean-Marie	13, Chemin de Mézières	03 24 26 09 26	
MYNDA FETROT	Marie-Thérèse			
HENRIET	Patrice	17, Chemin de Mézières		
DIRRIERE	Jean-Louis	15, Chemin de Mézières	03 24 26 08 96	
BOUYSSSE DIRRIERE	Janine			

Rue / Quartier : Rue Auguste Trebuchon

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
BARRE	Josette	5, Rue Augustin Trebuchon		
BOUANICH	Denis	7, Rue Augustin Trebuchon		
PARMENTIER BOUANICH	Lysiane			
NOTTE COUVIN	Patricia	9, Rue Augustin Trebuchon		

Rue / Quartier : Rue Octave Delaluque

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
PERIGNON	Jean-Marie	8, Rue Octave Delaluque		
BUSSAGLIA PERIGNON	Lydia			
COQUELET MESNARD	Marcelle	12, Rue Octave Delaluque	03 24 26 08 57	
MESNARD	James			
GEORGE	Marcelle	4, Rue Octave Delaluque		
MALHERBE	Thierry	9, Rue Octave Delaluque		



Rue / Quartier : Rue Charles de la Menditte

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
BOURDON	Philippe	11, Rue Charles de la Menditte	06 78 49 00 39	
FIEVET BOURDON	Sylvie			

Rue / Quartier : Rue de l'Eglise

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
GABET	Jean-Pierre	Rue de l'Eglise		

Rue / Quartier : Route de Vivier

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
GENDRON DOMMELIER	Christiane	Route de Vivier		

Rue / Quartier : Clos Jules Dommelier

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Alerté ?
LIBRES MAGET	Francine	Clos Jules Dommelier		



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_05

FICHES SUPPORT

ANNUAIRE ENTREPRISES, ERP PRIVES, AGRICULTEURS

Liste des Entreprises / Artisans :

Nom	Adresse de l'entreprise	Activité	Nom du gérant	N° de téléphone
FP Bâtiment EURL	3, Rue Scierie	Dallage, extension, travaux neufs		07 86 37 37 23 03 24 55 59 57

Liste des Agriculteurs :

Nom	Adresse de l'exploitation	Adresse personnelle	Activité	N° de téléphone
M. DEMELIER (GAEC)	1, Route de Vivier		Vaches laitières	09 63 55 14 41
M. LEBOUUEDEC	5, Route de Vivier		Viande bovine	06 83 12 61 25
M. TORRIANI	3, Lieu-dit Vieux Lu		Pension pour chevaux	07 62 81 63 14
M. CLOSQUINET	Sur les hauteurs de VRIGNE-MEUSE	DONCHERY		06 86 48 72 48

Liste des ERP privés (boulangeries, commerces alimentaires, pharmacies...) :

Nom	Adresse de l'ERP	Activité	Nom du gérant	N° de téléphone
Ecuries du Vieux Lu	3, Route de Vivier	Centre équestre	M. TORRIANI	07 62 81 63 14



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_06

FICHES SUPPORT

ANNUAIRE ERP / ETABLISSEMENTS / SERVICES COMMUNAUX

Liste des établissements communaux (gîtes, salles de sport, écoles, bâtiments communaux...) :

Nom	Adresse	N° de téléphone
Salle polyvalente Marie-Curie	Chemin de Mézières	
Mairie	7, Chemin de Mézières	09 65 25 94 24
Eglise	Rue de l'Eglise	
Services techniques	Rue de la Scierie	



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_07

FICHES SUPPORT

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Nom	Activité	Référent	N° de téléphone
Vrigne Meuse Loisirs	Association culturelle, de loisirs	Mme Sylviane TISSERANT (Présidente)	07 49 13 08 90



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_08

FICHES SUPPORT

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS ET ETABLISSEMENTS DE SANTE

Activité	Nom de l'établissement ou du praticien	N° de téléphone
Infirmier / Infirmière	Mme POMMIER Laurence	06 73 72 19 24
	M. DEWOLF Kévin	06 95 92 28 65
	Mme TISSERANT Sylvianne	07 81 78 59 70
	Mme LUCAS Clémence	03 24 32 02 61



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_09

FICHES SUPPORT

ANNUAIRE DES COMMUNES ALENTOURS

Commune	N° de téléphone
DONCHERY	03 24 26 00 89
DOM LE MESNIL	03 24 54 01 42
NOUVION S/ MEUSE	03 24 54 01 68
VRIGNE AUX BOIS	03 24 52 12 22
VIVIER AU COURT	03 24 52 13 11
SEDAN	03 24 27 73 00
VILLERS SUR BAR	03 24 26 00 91



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

FS_10

FICHES SUPPORT

LISTE DU MATERIEL COMMUNAL DISPONIBLE

Matériel communal :

Désignation	Quantité	Lieu de stockage
Cuve à fuel 1000 l avec pompe manuelle	1	Services techniques (Rue de la Scierie)
Tuyau pompier + branchement	1	
Pompe à graisse + cartouches	1	
Pulvérisateur 5 l	1	
Pioche	1	
Masse	1	
Balais cantonnier	2	
Râteau	1	
Pelles	3	
Râteau à feuilles	1	
Cisaille	1	
Sécateur	1	
Echelle 5 marches	1	
Fourche 4 dents	1	
Brouette	1	
Masque phytosanitaire	1	
Casque de sécurité	1	
Harnais	2	
Jerricans d'Essence	3	
Tracteur John Deere Loader 305	1	
+ saleuse Majar 200 l	1	
+ remorque Mécano Galva 500 kg (1 essieu)	1	
+ 1 Tonne à eau 1000 l (caisse Galva)	1	
Pompe à eau thermique Ribiland	1	
Groupe électrogène Power FP 7000	1	
Débroussailleuse Oléo Mac Sparta 380T	1	
Débroussailleuse Oléo Mac BC 240 S	1	
Débroussailleuse Tondeuse Kubota (3 roues)	1	
Tondeuse 4T HONDA GCV 170	1	
Tracteur tondeuse Oléo Mac	1	
Souffleur Oléo Mac	1	
Tronçonneuse Dolmar 115	1	



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Matériel de balisage :

Désignation	Quantité	Lieu de stockage
Barrières de sécurité Galva	10	Services techniques (Rue de la Scierie)
Panneaux électoraux	6	
Panneaux de signalisation	(liste en Mairie)	
Cônes de sécurité	6	



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

DOCUMENTS
OPERATIONNELS

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_01	MAIN COURANTE
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Elle est à mettre en place le plus tôt possible afin d’avoir une traçabilité des actions menées durant la crise. En cas de problème concernant la gestion de la crise, elle pourra être consultée dans le cadre d’une enquête. C’est pour cela que c’est un document indispensable qui doit être dûment rempli.

Chaque acteur de la gestion de crise réalisant une action ou prenant une décision doit pouvoir en rendre compte dans la main courante. De ce fait, il faut qu’elle soit placée à un endroit accessible par tous. C’est pour cette raison qu’elle sera idéalement placée au PCC, sous la responsabilité du pôle Secrétariat / Communication.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Main courante

Evènement : Date :
..... Page : /

Date et heure	Action / décision ou évènement	Personne / pôle référent

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_02	FICHE DE PRESENCE AU PCC
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Elle est à mettre en place dès le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde afin d'avoir une traçabilité des personnes présentes durant la crise. En cas de problème concernant la gestion de la crise, elle pourra être consultée dans le cadre d'une enquête.

Cette fiche doit être accessible à tous et doit être placée sous la responsabilité du pôle Secrétariat / Communication.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Fiche de présence au PCC

Evènement :

Date :

.....

Page : /

NOM	Prénom	Fonction au PCC	Date et heure d'arrivée	Date et heure de départ	Emargement

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_03	HISTORIQUE DES APPELS
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Il faut garder une trace de chaque appel entrant. Le pôle Secrétariat / Communication, qui est chargé de répondre au téléphone et de rediriger les appels vers les bons interlocuteurs est donc également chargé de remplir ce document.

Informations sur les intitulés des colonnes :

- « Interlocuteur » : inscrire le nom de la personne qui appelle,
- « Demande » : inscrire l'objet de l'appel,
- « Transfert vers... ? » : vers quel pôle / quelle personne ?



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Historique des appels entrants

Evènement :

Date :

.....

Page : /

Date / Heure de l'appel	Interlocuteur	Demande	Suites données (renseignement ou transfert vers...)

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_04	REGISTRES DE RECENSEMENT (SALLE D'ACCUEIL)
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Il y a deux registres de recensement : un pour les personnes entrantes et un pour les personnes sortantes du ou des lieu(x) d'accueil (relogement, fin de la crise...).

Ces registres doivent se trouver à l'entrée de chaque lieu d'accueil et ils seront remplis par l'agent du pôle Logistique / Hébergement.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Historique des personnes entrantes

Evènement : Date :
..... Page : /

Date / Heure d'arrivée	Nom Prénom	Age	Etat de santé	Régime alimentaire particulier ?



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Historique des personnes sortantes

Evènement : Date :
..... Page : /

Date / Heure de sortie	Nom Prénom	Retour au domicile ou relogement (préciser le lieu)

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
DO_05 DOCUMENTS OPERATIONNELS	ARRETE DE REQUISITION

Un modèle d'arrêté de réquisition vierge se trouve en page suivante. Il est possible de l'utiliser tel quel.

Attention !

Les frais de réquisition sont à la charge de la commune,
sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

ARRETE DE REQUISITION

Le Maire de VRIGNE-MEUSE.

VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ⁽¹⁾

.....

.....

Survenu le à heures.

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence de la situation :

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.

demeurant à

De se présenter sans délai à la mairie de VRIGNE-MEUSE pour effectuer la mission de

.....qui lui sera confiée.

OU

De mettre à disposition du Maire le matériel suivant :

.....

.....

.....

.....

.....

Et de le faire mettre en place (indiquer le lieu)

.....

Article 2nd :

Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le

Le Maire,

⁽¹⁾ : Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre,...

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_06	ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Un modèle d'arrêté d'interdiction de pénétrer dans les propriétés privées vierge se trouve en page suivante.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES

Le Maire de VRIGNE-MEUSE.

VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ⁽¹⁾.....
.....
.....

Survenu le à heures.

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les propriétés et les biens contre les risques de vol et de pillage.

Vu l'urgence de la situation :

ARRETE

Il est interdit à quiconque de pénétrer dans les propriétés privées jusqu'à nouvel avis.

Fait à le

Le Maire,

⁽¹⁾ : Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre,...

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_07	ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Un modèle d'arrêté d'interdiction de circuler vierge se trouve en page suivante.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER

Le Maire de VRIGNE-MEUSE.

VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ⁽¹⁾

Survenu le à heures.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation sur certaines routes communales et départementales.

Vu l'urgence de la situation :

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est interdit de circuler sur le / la
jusqu'à nouvel avis.

Article 2nd :

Le commissaire de police / le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le

Le Maire,

⁽¹⁾ : Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre,...

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_08	INTERDICTION DE CONSOMMER DE L'EAU DE DISTRIBUTION
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Un modèle d'arrêté d'interdiction de consommer de l'eau de distribution vierge se trouve en page suivante.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

ARRETE D'INTERDICTION DE CONSOMMER DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Le Maire de VRIGNE-MEUSE.

VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ⁽¹⁾.....
.....
.....

Survenu le à heures.

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la population contre les risques de pollution du réseau de distribution d'eau potable.

Vu l'urgence de la situation :

ARRETE

Il est interdit de consommer de l'eau de distribution jusqu'à nouvel avis.

Fait à le

Le Maire,

⁽¹⁾ : Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre,...

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_09	MESSAGES D'ALERTE ET DE PREPARATION A L'EVACUATION
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Ces messages types sont destinés à alerter la population de la possible survenue du risque et à préparer une évacuation le cas échéant. Ils pourront être imprimés et distribués dans les boîtes aux lettres des administrés à alerter lors du porte à porte.

Ils sont à adapter en fonction du type d'évènement.

Voici les messages types disponibles :

- Messages d'alerte :
 - Risque inondation, coulée de boue,
 - Risque accident de TMD,
 - Risque canicule,
 - Risque vent violent,
 - Risque neige-verglas,
 - Risque sanitaire (pandémie).
- Message de préparation à l'évacuation

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

MESSAGE D'ALERTE

Inondation, coulée de boue

La commune de VRIGNE-MEUSE va être confrontée à

.....

Les autorités annoncent le début du phénomène pour(date)
à partir de (heure).

Par conséquent, il vous est demandé de vous préparer à la survenue du risque.

- Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3),
- Surélevez les produits de valeur et les meubles,
- Fermez les fenêtres, portes et soupiraux,
- Mettez au sec les médicaments, papiers importants, denrées alimentaires, l'eau et quelques vêtements,
- Déplacez vos véhicules sur un point haut de la commune,
- Mettez-vous à l'abri (étage de la maison, par exemple).

La commune vous tiendra informé de l'évolution de l'évènement.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

MESSAGE D'ALERTE

Accident de Transport de Matières Dangereuses

La commune de VRIGNE-MEUSE a été confrontée à

Par conséquent, il vous est demandé de :

- Ecouter les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3),
- Ne pas toucher et ne pas entrer en contact direct avec le produit,
- Vous éloigner de l'accident (si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique),
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et vous confiner,
- Vous conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

La commune vous tiendra informé de l'évolution de l'évènement.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

MESSAGE D'ALERTE Canicule

La commune de VRIGNE-MEUSE va être confrontée à

Les autorités annoncent le début du phénomène pour(date)
à partir de (heure).

Par conséquent, il vous est demandé de vous préparer à la survenue du risque.

- Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3),
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes,
- Passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur,
- Mangez normalement,
- Buvez beaucoup d'eau et ne consommez pas d'alcool,
- Donnez des nouvelles à votre entourage.

La commune vous tiendra informé de l'évolution de l'évènement.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

MESSAGE D'ALERTE

Vent violent

La commune de VRIGNE-MEUSE va être confrontée à

Les autorités annoncent le début du phénomène pour(date)
à partir de (heure).

Par conséquent, il vous est demandé de vous préparer à la survenue du risque.

- Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3),
- Restez chez vous,
- Débranchez les appareils électriques et antennes de télévision,
- Evitez de téléphoner,
- Placez les groupes électrogènes à l'extérieur du bâtiment et respectez les consignes d'utilisation,
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent,
- Fermez les portes et les volets,
- Ne touchez pas les câbles électriques tombés au sol,
- N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu.

La commune vous tiendra informé de l'évolution de l'évènement.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

MESSAGE D'ALERTE Neige-verglas

La commune de VRIGNE-MEUSE va être confrontée à

Les autorités annoncent le début du phénomène pour(date)
à partir de (heure).

Par conséquent, il vous est demandé de vous préparer à la survenue du risque.

- Ecoutez les radios locales (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3),
- Mettez-vous à l'abri,
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur,
- N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu,
- Evitez de vous déplacer ou munissez-vous d'équipements spéciaux (chaînes, pneus hiver) et emportez vivres, vêtements chauds et téléphone chargé,
- Ne vous approchez pas des lignes électriques à terre.

La commune vous tiendra informé de l'évolution de l'évènement.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

MESSAGE D'ALERTE Risque Sanitaire (Pandémie)

La commune de VRIGNE-MEUSE va être confrontée à

Les autorités annoncent le début du phénomène pour(date)
à partir de (heure).

Par conséquent, il vous est demandé de vous préparer à la survenue du risque.

- Ecoutez les radios locales et Radio France (France Bleu Champagne : 100.9 – France Info : 105.9 – Radio 8 : 91.2 – RVM : 105.3),
- Respectez les consignes émises par les pouvoirs publics,
- En cas d'apparition de symptômes décrits par les autorités, ne vous déplacez pas directement à l'hôpital mais contactez votre médecin traitant, ou le 15 (**uniquement en cas d'urgence**),
- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille.

La commune vous tiendra informé de l'évolution de l'évènement.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

ORDRE D'EVACUATION

Suite à
.....
.....
..... (rappel de l'évènement), l'ordre est donné d'évacuer.

Dans le calme,

- Préparez un sac avec médicaments, papiers importants, affaires de toilettes et quelques vêtements,
- Fermez portes et fenêtres,
- Fermez les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants,
- Ne revenez pas sur vos pas.

Rejoignez le lieu de rassemblement suivant :

LIEU + ADRESSE

avant le départ pouroù les secours sont organisés.

OU

Rejoignez le lieu d'hébergement suivant :

LIEU + ADRESSE

où les secours sont organisés.

Le Maire
Yann GREGOIRE



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

DO_10DOCUMENTS
OPERATIONNELS

INVENTAIRE DU MATERIEL UTILISE

Ce tableau est à remplir, au mieux, à chaque fois que du matériel est débloqué) pour la gestion de crise. A défaut de pouvoir le faire pendant la crise, il est à remplir au moment du retour à la normale pour faire un point sur le matériel utilisé et sur son état.

Désignation	Date et heure de mise en œuvre	Quantité	POST-CRISE Etat (cocher l'état du matériel après la crise)		
			BON Réutilisable tel quel	MOYEN Révision à effectuer avant nouvelle utilisation	MAUVAIS Matériel à faire réparer ou à remplacer car inutilisable

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

DO_11	FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
DOCUMENTS OPERATIONNELS	

Le formulaire de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CAT NAT) a été ajouté à la page suivante.

Il est également disponible à l'adresse suivante (formulaire Cerfa n°13669-01) pour une saisie informatique :

<https://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/Formulaire-Cerfa-13669-01-Format-pdf-103-ko>

Notice explicative :

- **Localisation du phénomène** : les 4 champs caractérisant la commune et le département sont obligatoires,
- **Date et heure du phénomène** : les dates seront saisies au format JJ/MM/AAAA et les heures au format HH:MM. La saisie des dates de début et de fin est obligatoire. La saisie des heures est obligatoire pour un évènement durant de un à quelques jours,
- **Identification du phénomène** : cocher la case de l'évènement. Pour l'évènement A1 (inondation par débordement d'un cours d'eau), il faut obligatoirement préciser le nom du ou des cours d'eau concerné(s),
- **Nombre de bâtiments endommagés** : nombre total de bâtiments publics et / ou privés et édifices ayant subi des dommages,
- **Signature du formulaire** : les champs « Date » et « Signature » sont obligatoires.



COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE

Plan Communal de Sauvegarde

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Réinitialiser

Sauvegarder

Imprimer

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau ☐

préciser le ou les cours d'eau concernés :

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) :

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée ☐

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique ☐

B. Crue torrentielle ☐

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) ☐

D. Mouvement de terrain ☐

E. Sécheresse/Réhydratation des sols ☐

F. Séisme ☐

G. Vent cyclonique ☐

H. Avalanche ☐

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)



**COMMUNE DE
VRIGNE-MEUSE**

Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXES

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde

AN_01	PLANS DE PREVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES
ANNEXES	

Tous ces documents sont conservés en mairie :

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI),
- Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Autres documents utiles :

- Dossier Départemental des Risques Majeurs,
- Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile).

	COMMUNE DE VRIGNE-MEUSE
	Plan Communal de Sauvegarde
AN_02	EXEMPLAIRE DU DICRIM
ANNEXES	

Un exemplaire du DICRIM doit toujours se trouver ici :



Rappel :

Le DICRIM doit être distribué à tous les habitants et doit être mis à disposition (en Mairie et sur le site internet de la commune, par exemples) des personnes séjournant de manière temporaire sur la commune (touristes notamment). Pour les nouveaux habitants de la commune, il est judicieux de joindre le DICRIM au « Livret d'accueil » ou à toute autre communication distribuée lors de leur installation.